

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

SÉANCE DU MARDI 1^{ER} MARS 2022

COMPTE RENDU DES DÉBATS

ORDRE DU JOUR

Echanges avec des citoyen(nes) ukrainiens(nes) vivant à Nevers, en préalable au vote d'une motion de soutien	4
Motion de soutien au peuple ukrainien.....	19
ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES	25
2022-001 Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal	25
2022-002 Désignation dans différentes instances – Modifications – Lycée Alain Colas	25
2022-003 Enregistrement et remise des cartes d'identité au domicile des personnes à mobilité réduite ou dans l'impossibilité de se déplacer : signature d'une convention.....	25
2022-004 Avenant n°1 à la convention portant création d'un service commun – Direction Générale des Services	26
2022-005 Convention autorisant l'accès du personnel de la Ville de Nevers et du CCAS au restaurant interadministratif de Nevers.....	28
2022-006 Prise en charge du compte personnel de formation.....	29
2022-007 Rapport dans le cadre d'un débat de l'assemblée délibérante sur la protection sociale complémentaire	29
2022-008 Convention publique d'aménagement Opération 96 – Site Caserne Pittié Le Cobalt – Garantie d'emprunt Nièvre Aménagement – Garantie de 40 % d'un prêt de 6 300 000 € accordé par la Banque Postale	29
2022-009 Groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité ainsi que la réalisation de services associés – Adhésion au groupement de commandes – Signature de la convention de groupement	29
2022-010 Adhésion au groupement de commandes pour l'entretien ménager des locaux	29
2022-011 Groupement de commandes d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les prestations d'acquisitions foncières – Adhésion au groupement de commandes – Signature de la convention.....	32
2022-012 Convention de partenariat dans le cadre d'un hébergement d'urgence avec l'Espace Sainte Bernadette	33
2022-013 Désaffectation et déclassement de la parcelle AD60b située rue de Barcelone à Nevers	34
2022-014 Mise en vente de la parcelle AD60b située rue de Barcelone à Nevers	34
2022-015 Mise en vente de l'ancienne Banque de France et de son parc, 6 bis rue Jean Desveaux à Nevers	34
2022-016 Vente d'un terrain rue des Chailloux à Nevers	39
2022-018 Vente d'un terrain rue du Pré Poitiers à Nevers	39
2022-025 Vente de terrains au profit de la SAS « Résidences Comme Toit ».....	39
2022-020 Vente parcelle privée AY 471, rue du Vernet à Nevers.....	40
2022-021 Vente de la parcelle privée ZA19 Sermoise-sur-Loire.....	40

Information sur la gestion de patrimoine immobilier.....	40
ATTRACTIVITÉ.....	41
2022-017 Chasse aux œufs 2022 – Partenariat Confrérie des Chocolats/Ville de Nevers.....	41
2022-022 Association commerçante Les Vitrites de Nevers et du Grand Nevers – Reversement de subvention dans le cadre de l’opération « Animation et revitalisation des commerces »	42
2022-023 Mobilité internationale des jeunes	42
SPORT ET BIEN ETRE	42
2022-019 Courir à Nevers 2022 – Convention d’organisation quadripartite Journal du Centre / Ville de Nevers – ASF USON et AON Athlétisme	42
RELATION CITOYENNE	44
2022-024 Une équipe citoyenne au service des personnes isolées – Signature d’une convention avec le Centre Social de la Baratte	44
ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES (suite).....	45
Information sur la gestion du patrimoine immobilier (suite).....	45
ENFANCE JEUNESSE	47
2022-026 Règlement de fonctionnement des établissements d’accueil de la petite enfance	47
2022-027 Partenariat UNICEF France : titre de Ville Amie des Enfants pour le mandat 2020/2026 .	47
CULTURE	47
2022-028 Convention pluriannuelle d’objectifs et de moyens avec l’association Les Amis de Jacques Thuillier	47
2022-029 Partenariat entre l’Office de Tourisme intercommunal de Nevers Agglomération et la Ville de Nevers	49
2022-030 Partenariat entre la Ville d’Auxerre et la Ville de Nevers pour le prêt de deux œuvres	49
URBANISME.....	53
2022-031 Projet de renouvellement urbain du Banlay. Ajustement mineur à la convention	53
ENVIRONNEMENT	53
2022-032 Convention de travaux et d’entretien de la voirie départementale et de ses dépendances sur le territoire de la commune de Nevers en traversée d’agglomération.....	53
Motion déposée par le groupe Nevers Ecologique et Solidaire pour le rétablissement de l’enveloppe budgétaire dédiée aux classes de découverte.....	53
Question orale posée par le Groupe Nevers Ecologique et Solidaire (Mme Gerbe)	65

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.

M. le Maire – Mesdames, Messieurs, chers collègues. Je salue aussi ceux qui nous suivent la séance à distance *via Facebook*, puisque cette séance est, comme usuellement, filmée.

Vous l'avez compris, ce Conseil municipal ne sera pas un Conseil comme les autres, puisque nous avons souhaité rendre un hommage tout particulier à l'Ukraine, aux Ukrainiennes et aux Ukrainiens, qui, d'ailleurs, pour un certain nombre, m'entourent, et qui pourront prendre la parole tout à l'heure.

Je vais donc d'abord installer le Conseil.

Je rappelle que nous pouvons nous réunir toujours, dans le cadre des mesures dérogatoires qui sont applicables, jusqu'au 31 juillet 2022, avec un quorum à un tiers, chaque élu pouvant disposer de deux pouvoirs.

Sur les procurations :

Anne Wozniak a donné pouvoir à Céline Morini, jusqu'à son arrivée,
Sophian Saouli a donné pouvoir, quand il s'absentera, à Walid Ghessab.
Guy Grafeuille a donné procuration à Françoise Hervet.
Laurent Pommier à Cécile Dameron.
Isabelle Kozmin à moi-même.
Chrystel Pitoun à Daniel Devoise.
Basile Khouri à Daniel Devoise, à partir de 21 heures.
Nathalie Charvy à Sylvie Dupart-Muzerelle.

(Intervenante) – (hors micro)

M. le Maire – Nous avons un pouvoir, ou pas ? Ce sera sans.

Je propose que soient désignés comme secrétaires de séance, s'ils l'acceptent, et vous également, Michel Suet et Rose-Marie Gerbe.

Echanges avec des citoyen(nes) ukrainiens(nes) vivant à Nevers, en préalable au vote d'une motion de soutien

M. le Maire – En amont de ce Conseil municipal,

Comme vous le savez, la guerre est revenue en Europe, aux portes de l'Europe, en Europe tout court.

La Russie a déclaré la guerre à l'Ukraine le 24 février 2022, et l'Ukraine est donc victime, à l'heure où nous parlons, toujours, d'une invasion militaire inacceptable de la Russie de Vladimir Poutine, qui sème le chaos, la violence, des

déplacements de populations, et la mort, puisqu'à l'instant où nous parlons, la mort d'enfants, de femmes, d'hommes, et de civils... Bref, ce sont ce que l'on appelle des crimes de guerre.

Nous condamnons avec force et détermination ces actes de guerre indignes. Nos pensées, notre soutien total et notre solidarité vont sans ambiguïté au peuple ukrainien, auquel ces souffrances injustes sont infligées.

Cette nouvelle guerre en Europe nie les règles et le droit international en vigueur, et elle cause déjà, je l'ai dit, des pertes de civils ukrainiens inadmissibles, puisque des immeubles sont bombardés, au-delà de la télévision ukrainienne.

Cette guerre déclarée bafoue aussi le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, puisque l'Ukraine est un pays souverain. C'est une façon de nier cette souveraineté. Cette guerre aussi cherche à effacer la démocratie en déniait leur légitimité à son gouvernement et à son président, pourtant démocratiquement élus.

Cette guerre sur le terrain européen nous rappelle, que nous les ayons connues ou pas, les heures les plus sombres de notre histoire.

Alors, nous soutenons vigoureusement un président qui s'avère particulièrement courageux et son gouvernement, le Président Zélenski. Ils ont fait preuve, et ils font preuve de responsabilité, de sagesse et de courage, face aux mots, mais surtout aux actes belliqueux, provocateurs, du président russe.

Alors, nous sommes conscients que le peuple russe, à qui il est d'ailleurs interdit de s'exprimer, est lui aussi victime de cette rhétorique aussi fausse que mortifère, du mépris de la démocratie et du bellicisme haineux du Kremlin.

Mais, en tout cas, il ne faut pas mélanger les peuples avec leurs dirigeants.

C'est pourquoi, en guise d'introduction – et je passerai la parole, après, aux personnes qui m'entourent, et ensuite à chaque groupe, pour ce qui est du groupe politique dit « de l'opposition » et des autres sensibilités politiques, pour qu'ils puissent s'exprimer, et je conclurai –, en cette fin de journée, je souhaitais démontrer qu'à Nevers, je l'espère, nous serions tous ensemble avec l'Ukraine, que la Ville de Nevers viendra en aide aux Ukrainiens, comme elle vient en aide systématiquement aux victimes et aux réfugiés de guerre.

Le 21 septembre dernier, nous avons voté en Conseil municipal une décision de principe pour accueillir officiellement des familles de réfugiés afghans après la prise du pouvoir par les talibans en Afghanistan. Cette décision faisait écho à celle de 2015, où Nevers Agglomération avait accueilli une trentaine de familles syriennes. Et le 2 octobre, les élus communautaires avaient voté à leur tour, à l'unanimité, une même motion de principe d'accueil des réfugiés afghans.

Je voulais aussi rappeler que la Ville de Nevers, depuis 2014, entretient des liens avec deux organisations non gouvernementales ukrainiennes dans le cadre de la mobilité internationale. Nous avons reçu deux volontaires ukrainiennes à Nevers, et trois Nivernais ont été reçus en Ukraine dans le cadre de missions de volontariat européen.

D'après les statistiques de l'ONU, aujourd'hui ce sont plus de 500 000 Ukrainiens qui se sont déjà réfugiés à l'Ouest depuis jeudi, mais plusieurs millions pourraient avoir à fuir, malheureusement, leur patrie.

La présidence française du Conseil de l'Union européenne a indiqué ce dimanche qu'elle allait mettre en œuvre à l'échelon européen un dispositif de protection des réfugiés ukrainiens, qui a été d'ailleurs présenté. J'étais encore avec le préfet au téléphone tout à l'heure ; nous avons un encouragement bienveillant du gouvernement français, pris également dans sa représentation départementale, et partout, d'accueillir des réfugiés ukrainiens, qu'ils soient légalement en possibilité de venir, ou qu'ils soient en situation d'être régularisés, ce qu'ils seront à partir du moment où ils fuient cette guerre. Et Nevers prendra sa part.

Nevers souhaite donc réaffirmer son encouragement et son engagement avec l'Ukraine, en lui apportant plusieurs soutiens.

Tout d'abord nous avons pris la décision, symbolique, de pavoiser, par le pont de Loire, notre ville. Ce pont est, j'espère, symbole d'une paix qui sera retrouvée le plus tôt possible. Nevers partage les couleurs, le bleu et le jaune, de l'Ukraine. Ce n'est pas tout à fait le même bleu, mais, dès ce soir, notre pont aura le bleu de l'Ukraine.

Et puis, devant moi, ce drapeau, que nous avons ajouté au drapeau de l'Europe, de la Bourgogne Franche-Comté, et de la France.

Bref, tout ceci fait que nous exprimons aussi notre solidarité par la pose de ce drapeau ukrainien sur la façade de l'hôtel de ville.

Je lance aussi aujourd'hui, et je le fais avec confiance, parce que nous avons déjà des manifestations tout à fait spontanées, un appel aux Neversois et aux Nivernais qui souhaiteraient et sont en mesure d'accueillir des réfugiés ukrainiens. Nous avons déjà des messages et des candidatures. J'en appelle donc à tous ceux qui nous suivent ; si vous avez la capacité d'accueillir, même si c'est quelque temps, des familles, des hommes, des femmes, des enfants, eh bien nous pourrions coordonner cela.

Nous nous associons aussi à un appel aux dons, pour collecter des fournitures de première nécessité, que ce soit des produits d'hygiène, d'alimentation, du matériel médical, et des kits d'urgence. L'ambassade d'Ukraine en France s'occupe de centraliser l'ensemble des dons à Paris et de les envoyer en Ukraine.

Nous proposons un appui logistique aussi pour le transfert de ces fournitures, s'il le faut.

Nous proposons aussi un appui logistique pour aider des ressortissants ukrainiens à terminer leur trajet jusqu'à Nevers. Nous avons, par le biais d'un élu, Basile Khouri, connaissance d'Ukrainiens qui veulent se rendre à Nevers, et, s'il le faut, nous irons les chercher.

Nous proposons aussi la mise à disposition d'un certain nombre de logements – qui pourraient être aussi des logements d'artistes en résidence quand ils sont vides, et d'autres que nous trouverons avec les bailleurs sociaux, s'il le faut – pour accueillir directement ces réfugiés en plus de la générosité, dont je ne doute pas, de la population ; de notre population.

Nous allons également recruter, en tant que service volontaire européen, Olga, qui est originaire de Donetsk, qui est actuellement à Nevers, et donc qui va rejoindre nos services volontaires européens, pour aussi reconnaître une dignité, une activité, à nos côtés. J'ai donné mon feu vert pour cette mise en place du service volontaire européen dès hier, ce qui est une autre façon de soutenir.

Et puis, nous allons également aider d'autres personnes à venir à Nevers, je vous l'ai dit, sur proposition que j'ai reçue il y a quelques minutes, et qui souhaite, pour des raisons sans doute familiales, rejoindre la Nièvre.

Pour cela, la Ville de Nevers propose aussi de s'appuyer sur différents acteurs pour relayer cette action, et notamment au niveau des points de récolte des fournitures, et notamment au niveau des centres sociaux, des mairies de proximité, et évidemment de la mairie centrale, de Nevers Agglomération, des associations des villes jumelées, et je voulais dire un mot de ces villes, qui, pour certaines – car cela donne un sens aussi à ces jumelages –, se trouvent particulièrement proches.

Je voulais rappeler que Nevers, pour ceux qui n'ont pas pris le soin de vérifier, est très exactement à 1 896 kilomètres du premier poste-frontière de l'Ukraine, c'est-à-dire aujourd'hui très proche. Malheureusement très proche en matière militaire. Mais aussi très proche dans le cœur. Proche dans l'esprit. Mais aussi proche de tout ce qui se passe. Il ne faut pas croire que c'est à des milliers de kilomètres.

Siedlce, notre ville jumelle en Pologne, qui accueille, par un poste-frontière de Shehyni, n'est qu'à 390 km de la frontière ukrainienne. Et donc nous avons pris attache avec eux. Ils sont évidemment très concernés par l'accueil de réfugiés ukrainiens en Pologne ; et le centre Reymontowka, où certains d'entre nous se sont rendus – je pense à Amandine Boujilil, moi-même, et d'autres dans ce Conseil – s'apprête à prendre en charge environ 50 réfugiés. Compte tenu des liens qui nous unissent depuis 2002 avec la Pologne, la présidente de l'amicale, Danuta, a pris des contacts avec la partie polonaise pour connaître la situation et les besoins. La Ville et l'amicale de Nevers-Siedlce prendront donc aussi leurs responsabilités, et assureront un soutien.

Neubrandenburg, qui est une autre ville jumelée, en Allemagne, concernée aussi par le même poste-frontière, à un peu plus loin, à un peu plus de 1 000 km, est en train aussi d'accueillir des réfugiés ukrainiens. Les premiers sont arrivés lundi, et nous verrons comment aussi aider nos villes partenaires. Cela aussi donne du sens à nos jumelages.

Je pense aussi à Sremska Mitrovica, en Serbie, qui est à 858 kilomètres précisément ; et à notre ville jumelée en Roumanie, Curtea De Arges. Comme vous le savez, en Roumanie, des militaires français sont arrivés, notamment le bataillon de chasseurs alpins d'Annecy.

Voilà les mesures de soutien que nous proposons, qui ne sont pas exhaustives. Nous avons déjà des discussions avec la Croix Rouge, qui se propose aussi peut-être de centraliser sur le plan national, en plus de ce qui est fait ; l'UDAF, qui m'a contacté tout à l'heure pour proposer de coordonner aussi ces collectes. Et puis, évidemment, nous associerons le Conseil municipal junior, et puis aussi le Conseil neversois de la jeunesse, qui est ici, ce soir, représenté.

Je vous proposerai aussi, dans quelques instants, de voter une motion de principe de soutien à l'Ukraine pour que nous accueillions ces personnes réfugiées.

Je suis, comme je vous le disais tout à l'heure, accompagné de Mme Irina Pechovets à ma droite, d'Olga Zaïkovska, qui va donc rejoindre les rangs de nos services volontaires européens, son conjoint Rémy Prieur qui est neversois, et qui pourra aussi traduire, le cas échéant, Mme Olena Dolianovska, qui est là-bas à ma gauche, et son conjoint, M. Maksym Yeltsov, ici présent, Mme Oksana Deschamps, et Mme Oléna Danylova.

Je voulais aussi saluer à distance Yana Thorel, qui est aussi une Ukrainienne, et qui avait, je crois, entamé la Marseillaise lors de la venue du Président de la République. Je lui avais évidemment proposé aussi de nous accompagner ce soir. Mais je crois qu'elle est partie en Ukraine chercher sa fille de 16 ans. Et donc nous avons une pensée pour elle.

Voilà, je souhaite vous laisser la parole, et peut-être commencer par vous, Irina Pechovets.

Mme Pechovets –

Bonsoir, Mesdames et Messieurs. Je m'appelle Irina Pechovets. Je suis née en Ukraine. Je suis venue en France, et depuis 25 ans je suis à Nevers. Je voulais surtout, avant tout, vous remercier, Monsieur le Maire, pour votre accueil, pour votre soutien, pour votre compréhension.

Nous sommes tous bouleversés ; nous sommes complètement choqués par ce qui se passe en Ukraine. J'ai de la famille à Kiev qui est complètement bloquée. J'ai possibilité de les accueillir chez nous, moi et mon conjoint, mais ils ne peuvent pas venir ici, parce qu'ils sont bloqués là-bas. Dès qu'ils sortent dehors, ils peuvent mourir. Et ça, ça fait très peur.

Nous avons beaucoup d'amis qui veulent recevoir aussi chez eux. Ils proposent énormément d'aide, financièrement, et aussi en accueillant chez eux les personnes qui peuvent venir en France. Notamment, le conjoint de ma fille, qui se trouve à Nantes, proposait carrément de louer un camion pour amener les produits nécessaires sur la frontière de la Pologne, et récupérer aussi les personnes qui veulent venir à Nevers ou à Nantes.

Si vous avez des questions...

M. le Maire –

Merci de votre témoignage. Je pense que vous êtes les mieux placés pour parler de comment vous vivez les choses, et de ce que vous pouvez en savoir, au-delà

des médias. Je voulais vous dire que, dans la liste que j'ai proposée, de mesures en soutien qui sont les nôtres, avec nos moyens, qui ne sont pas exhaustifs, et bien sûr, toute idée supplémentaire sera la bienvenue, nous pouvons mettre des véhicules à disposition pour aller chercher des personnes, comme je l'ai dit, ou emmener du matériel, ou faire les deux.

Merci, en tout cas, de votre témoignage.

Mme Pechovets – Je voulais encore ajouter quelque chose. J'ai parlé hier avec ma famille par Viber, et ils disent tous qu'ils remercient vraiment, énormément, le Président Emmanuel Macron pour tout ce qu'il a fait pour l'Ukraine. Cela fait chaud au cœur.

M. le Maire – Merci. Je lui remonterai.

Je vais donner la parole à Olga Zaïkovska.

Mme Zaïkovska (via trad) – Bonjour. Je suis Olga Zaïkovska. Je suis ukrainienne. Je suis arrivée en France il y a deux mois comme touriste. C'est pourquoi je ne peux malheureusement pas m'exprimer en Français correctement pour l'instant. J'espère pouvoir revenir le plus rapidement possible en Ukraine, mon pays natal, que j'aime énormément.

Mais malheureusement le 24 février est arrivé un événement inimaginable, incroyable, auquel personne ne s'attendait, sur notre terre natale.

Mais aujourd'hui je me rends compte que notre peuple est un peuple très fort, très uni, et que l'on va pouvoir ensemble se battre et gagner.

J'ai remarqué une différence entre le peuple ukrainien et le peuple russe dans le fait que les Russes sont très pessimistes, alors que, nous, en Ukraine, nous sommes optimistes, et que nous voyons toujours les choses du bon côté. Nous avons toujours une bonne image des choses, et nous faisons tout pour que les choses se réalisent le mieux possible, et le destin nous aide.

C'est pourquoi je crois que l'Ukraine pourra être rayonnante, libre, et forte, dans le futur.

Mais bien que nous soyons unis et forts ensemble, nous restons très petits face à la grande Russie.

C'est pourquoi nous avons besoin de l'aide de l'Europe et du monde entier.

Et nous sommes pleins de gratitude à l'égard de tous ceux qui nous aident à travers le monde, et c'est une grande aide pour nous.

Merci beaucoup. Vive l'Ukraine.

M. le Maire – Merci pour votre message d'espoir et d'optimisme, que je souhaite partager avec vous.

Je vais passer la parole à Olena Dolianovska, et à son conjoint, Maksym Yeltsov, qui parlera en premier.

M. Yeltsov (via trad) – Bonsoir. Je voudrais en premier lieu vous remercier pour l'invitation à cette conférence de presse, et pour cette possibilité de pouvoir nous exprimer ce soir.

Je ne voudrais pas perdre du temps en expliquant la situation actuelle en Ukraine, que tout le monde connaît, et je voudrais pouvoir aller directement au but.

Je m'adresse à vous, Monsieur le Maire. Nous organisons, avec ma conjointe, une collecte d'aide humanitaire sur mon lieu de travail, avec l'aide de différents magasins, centres commerciaux...

Mais, malheureusement, nous avons peu de ressources, et nous souhaiterions avoir de l'aide de la Mairie pour avoir des ressources financières et matérielles plus importantes.

Mais il faudrait pouvoir diffuser l'information sur cette collecte d'une manière plus importante, à travers la presse, la radio, les différents médias.

C'est sur les médicaments qu'il y a un besoin le plus urgent. Si l'on peut voir, avec les pharmacies qui ont des stocks qui vont être périmés, si elles peuvent aider à ce niveau-là...

Nous avons parlé aujourd'hui avec une pharmacie qui nous a promis de nous aider.

Mais il faudrait que cela soit une procédure d'une envergure plus grande, pour que nous puissions collecter plus de médicaments pour l'Ukraine.

Je voudrais pouvoir m'adresser à la police municipale et à la gendarmerie. Il faudrait du matériel de défense spécifique, des casques, des gilets pare-balles, des gilets de défense, des chaussures de sécurité, des menottes... S'il y a des fonds qui ne sont pas utilisés, cela serait là une manière de les rendre très utiles en Ukraine. Cela peut sauver des vies.

Nous réunissons nous-mêmes les choses dont nous avons besoin, mais nous avons besoin de moyens de transport pour pouvoir envoyer ces marchandises en Ukraine. C'est ce pour quoi nous demandons votre aide.

Merci pour votre attention.

M. le Maire – L'aide que nous proposons ce soir, c'est une liste, ce sont des mots, mais cela prendra du sens concret, justement, en nous aidant aussi, parce que nous avons besoin de vous, pour connaître les besoins. Ce n'est pas un vain mot, évidemment la Ville de Nevers sera à vos côtés, pour organiser, pour donner une

autre dimension. Cette séance du Conseil municipal est publique. La presse est également présente. Et nous solliciterons aussi les radios, pour donner de l'ampleur à cet appel, que nous soutiendrons, que nous partagerons.

(A M. Prieur) Et donc vous pouvez confirmer à M. Yeltsov qu'effectivement ce soutien sera bien réel, et que, dès demain, nous organiserons cela avec les services, et avec les élus aussi – Amandine Boujilat au titre de la solidarité internationale, Philippe Cordier au titre de la santé, et d'autres élus. Nous sommes tous concernés dans l'équipe, et l'ensemble du Conseil municipal, évidemment. Nous serons tous à vos côtés pour donner une réelle dimension aux propos que nous tenons ce soir.

(M. Prieur effectue la traduction en russe des propos de M. le Maire à l'attention des personnes ukrainiennes présentes)

M. Yeltsov (via trad) – Il y a aussi un besoin très important dans les communications de matériels de radio notamment. Donc s'il y a des radioamateurs, des gens qui sont dans la communication, c'est un matériel qui peut être très essentiel pour pouvoir permettre la communication dans des zones qui sont aujourd'hui coupées de communications.

M. Prieur – Voilà, c'est l'appel de Maksym Yeltsov.

M. le Maire – Nous relaierons sur les réseaux de la Ville, de l'Agglomération, et aussi sur nos panneaux digitaux un peu partout en ville, tous ces besoins, que je vous propose de continuer à lister, par nos échanges, qui ne font que débiter, malheureusement, aujourd'hui, mais en tout cas heureusement pour l'action que nous porterons. Nous aurons besoin de vous, et nous ferons donc cet appel renouvelé sur des choses particulièrement précises, dont vous avez besoin, ou dont vous avez connaissance que vos compatriotes restés là-bas ont besoin. Et aussi dans les villes pour les aider... Je le disais, les villes qui vont accueillir nécessairement plus de réfugiés, puisqu'elles sont plus proches de la frontière ukrainienne.

Olena Dolianovska, vous souhaitez dire quelques mots ?

Mme Dolianovska (via trad) – Bonsoir. Je souhaite remercier notre maire, parce qu'il y a trois ans en arrière nous avons pu venir ici, sous le régime de l'asile, en partant de Russie, de Crimée occupée par la Russie.

La France nous a beaucoup aidés, et je tiens à la remercier pour cela. Et j'espère que, dans cette situation, la France et les autres pays de l'Union européenne pourront soutenir l'Ukraine.

Nous nous inquiétons beaucoup pour la situation actuelle, car on ne sait pas comment elle va finir. Des personnes sont assassinées : des civils, des enfants...

C'est pour cela que nous essayons de rassembler de l'aide pour l'Ukraine, avec notre famille. Mais bien sûr, c'est peu, ce que l'on peut faire, à juste quelques individus ; c'est pour cela que nous aimerions qu'il y ait une aide de plus grande importance.

C'est pour cela que je tiens à vous remercier, parce que je sais que vous allez pouvoir nous aider, et que tout va bien aller.

Merci.

M. le Maire – Nous le souhaitons. En tout cas, nous ferons le plus possible de notre côté.

Madame Oksana Deschamps ?

Mme Oksana Deschamps – Je voulais remercier le maire de Nevers, la France, pour ce que vous essayez de faire pour mon pays natal. Ce qui se passe est un très grand malheur. Ma propre famille est bloquée là-bas : ma mère, mon frère, sa famille à lui ; et malheureusement ils ne peuvent plus sortir du territoire, ils sont bloqués. Je ne pourrai donc ni envoyer de l'argent, ni les récupérer, ni envoyer quelque chose. Si je peux aider d'autres personnes, je le ferai volontiers.

M. le Maire – Nous aurons besoin de tout le monde, et j'appelle aussi tous les bénévoles, les personnes qui ont un peu de temps pour aider, et à créer des ponts, en quelque sorte, pour alimenter aussi l'aide là-bas. Nous essaierons, sous la coordination de l'Ambassade d'Ukraine en France, et sous la coordination d'autres instances humanitaires d'apporter notre soutien. Votre présence à nos côtés sera donc précieuse, pour savoir exactement ce qu'il faut.

Je vais passer la parole à Oléna Danylova.

Mme Danylova – Il y a déjà pas mal de choses qui ont été dites, et je pense donc avoir peu de choses à rajouter ; à part de dire encore une fois merci à la France, au maire, à la Ville, de faire toutes ces démarches, car c'est assez difficilement acceptable, à notre époque, d'avoir des conflits de cette envergure entre des peuples qui sont très proches culturellement, et d'avoir tous ces dégâts au niveau des personnes.

Donc toute l'aide et le soutien seront bienvenus et appréciables, pour les gens qui sont sur place, qui sont pacifiques, qui ne sont pas guerriers, qui n'ont pas demandé d'avoir ce changement et ces perturbations.

Vous pouvez compter sur nous dans toutes vos démarches de soutien, d'aide, d'accueil, et très probablement d'intégration, parce que j'imagine que ce sont des personnes qui sont choquées et qui vont avoir besoin d'apaisement, déjà quand elles vont retrouver le calme après tout cela. Et merci d'avance.

M. le Maire – Merci à vous. Merci pour vos témoignages. Monsieur Prieur, vous voulez rajouter quelque chose ?

M. Prieur – Juste un mot. Je suis Rémy. J'ai habité en Ukraine dans le cadre du service volontaire européen. J'ai fait mon service volontaire européen. J'ai travaillé sur place pendant un an ; c'était il y a cinq ans maintenant, et depuis je retourne en Ukraine régulièrement, parce que c'est un pays qui est très accueillant, et où les gens sont très gentils.

À l'heure actuelle, au niveau de la région de Vennitsa, où j'ai passé beaucoup de temps, les Russes n'ont pas encore envahi cette zone, mais il y a beaucoup de réfugiés d'autres régions de l'Ukraine, et notamment de Kiev, et ces gens se retrouvent sans domicile, ils n'ont plus rien, ils n'ont même pas un lit. Il y a de grands besoins de sacs de couchage, de matelas de camping, des couchages de première nécessité. Cela peut aussi faire partie des éléments que vous pourriez donner et qui pourraient être rassemblés et qui seraient utiles sur place. Merci.

M. le Maire – Merci aussi de votre témoignage précieux, parce que vous connaissez, sous l'œil de quelqu'un qui y est allé, l'état d'esprit de ces habitants, et également des besoins qu'ils pourraient avoir. Nous continuerons évidemment ensemble d'être en appui, comme je l'ai proposé.

Je vais passer la parole maintenant aux différents groupes ou sensibilités politiques, en commençant par le groupe Nevers Ecologique et Solidaire. François Diot, j'imagine ?

M. Diot – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous et à toutes.

Évidemment, nous partageons l'émotion, d'abord, qui a été exprimée par nos amis Ukrainiennes et Ukrainiens, et l'indignation que vous avez exprimée, Monsieur le Maire.

Vous avez eu, Mesdames et Messieurs, des mots forts, et nous voulons apporter à notre tour toute notre solidarité personnelle et affective, parce que vous êtes des Neversoises et des Neversois comme nous, et nous vivons ensemble ; et, à travers vous, nous apportons tout notre soutien, moral, affectif, fraternel à l'ensemble des Neversoises et Neversois d'origine ukrainienne.

Merci de vos témoignages, d'abord. Merci, Monsieur le Maire, d'avoir organisé ce moment. Ce sont aussi des moments politiques importants, qu'il faut faire rentrer dans les assemblées élues.

Je ne vais pas être long ; d'autant plus que nous nous retrouvons, Monsieur le Maire, sur l'ensemble des propositions que vous avez faites, des mesures de soutien que vous avez annoncées. Nous en prendrons, en tant qu'élus, et bien au-delà de nous, toute notre part. Nous sommes prêts à y participer, et à les relayer dans la population, à la place qui est la nôtre. Et d'autant plus aussi que nous nous retrouvons politiquement, Monsieur le Maire, sur une exigence fondamentale, essentielle et urgente : c'est l'exigence d'un cessez-le-feu immédiat, le retrait des troupes russes du territoire ukrainien, la protection de la

population, l'accueil des réfugiés ; et un accueil inconditionnel des réfugiés, comme cela devrait toujours être le cas, quand des gens fuient la guerre, et les persécutions.

Nous ne le découvrons pas, Vladimir Poutine est un dirigeant nationaliste. Il distille, d'ailleurs, depuis des années le poison du nationalisme dans toute cette partie de l'Europe. Et, comme tous les nationalistes, il est dangereux et autoritaire. C'est un compagnon de l'extrême droite russe, et des extrêmes droites européennes.

Mais, au-delà même de sa personnalité – parce que l'on parle beaucoup de la personnalité de Poutine –, c'est son régime qui est en cause : un régime responsable de tant de pauvreté, déjà, et de tant d'inégalités dans son propre pays ; des inégalités qui ont explosé au profit des fameux oligarques russes, comme on dit, bénéficiaires d'un capitalisme sauvage, débridé et sans foi ni loi, un capitalisme russe qui méprise les êtres humains, allant jusqu'à envahir un pays souverain voisin, et qui se contrefiche de la planète.

En même temps que notre solidarité va vers le peuple ukrainien, je pense qu'il faut aussi rendre hommage aux forces progressistes de Russie – il y en a – qui s'engagent dans des conditions extraordinairement difficiles, on imagine, contre le régime de Poutine depuis des années, parfois au péril de leur vie, et il faut saluer aussi le courage des populations aujourd'hui qui défient le régime de Poutine en marquant leur opposition à la guerre en Ukraine.

Ensuite, aujourd'hui, mais c'est une question politique, l'heure est à trouver des solutions, parce que le risque de dérive vers un conflit mondial entre intérêts capitalistes rivaux est aujourd'hui très élevé. On parle de troisième guerre mondiale. La menace du recours à l'arme nucléaire n'est même plus taboue. Et les grandes puissances s'engagent dans une course folle aux armements.

C'est extrêmement grave, et c'est extrêmement inquiétant pour l'avenir de l'humanité.

Dans ce contexte, à mon sens, et à notre sens, toute la priorité doit être mise pour obtenir une désescalade guerrière, pour stopper l'engrenage militaire, et, pour cela, priorité à l'action politique et à l'action diplomatique.

Et là aussi, Monsieur le Maire, on peut se retrouver pour saluer les efforts que le Président de la République a fournis en ce sens ; des efforts qu'il continue, d'ailleurs, aujourd'hui à fournir en continuant à dialoguer, même si on imagine que c'est difficile, y compris avec Vladimir Poutine – comme il l'a fait aujourd'hui encore, je crois, pendant une heure et demie – parce que je crois que rien ne serait pire que de rompre le dialogue, parce qu'alors les armes sont toutes seules à parler.

Nous, nous croyons à la force de la diplomatie plutôt qu'à la diplomatie de la force. C'est une formule, mais elle dit bien ce qu'elle veut dire.

Du fait de son histoire, la France a une voix singulière à faire entendre. Elle doit tout mettre en œuvre pour s'opposer aux surenchères guerrières, qui s'expriment

du côté du pouvoir russe, mais aussi dans le cadre de l'OTAN, parce qu'au bout du bout, c'est le peuple ukrainien qui risque d'en payer le plus lourd tribut.

Je ne vais pas être beaucoup plus long. Je vais simplement terminer. Cela fait partie du débat, sur les solutions. Je pense qu'il faut rester très humbles, politiquement, les uns et les autres, sur les solutions que l'on met sur la table. S'il y avait une solution toute faite, une solution miracle...

Moi, j'en termine en appelant, avec vous, Monsieur le Maire, les Neversois et les Neversoises, l'ensemble des élus du Conseil municipal, j'imagine, à exprimer leur solidarité, leur refus de la guerre. Et, notamment, c'est une annonce, mais, demain, à Nevers, un rassemblement est organisé par le Mouvement de la Paix, le bien nommé Mouvement de la Paix, qui est une organisation française qui milite contre la guerre, et contre les surenchères et les engrenages militaires.

À l'initiative du Mouvement de la Paix et de nombreuses organisations politiques, syndicales et associatives, un rassemblement est organisé place de la Résistance à 18 heures – c'est devant la préfecture –, pour porter ces exigences. Je pense que l'on peut aussi appeler ce soir la population neversoise à participer à ce mouvement pacifiste.

Et, moi, je retiendrais, en conclusion, simplement la force de caractère – je n'ose pas dire l'optimisme, parce qu'il en faut de l'optimisme dans le contexte – d'Olga. En reprenant ces vers d'Aragon, qui disait, qu'« il faut croire au soleil quand tombe l'eau ». L'eau tombe, mais, après la pluie – mais elle ne vient pas toute seule, la pluie ; il va falloir y travailler –, je pense que des jours heureux vont venir pour l'Ukraine et pour l'Europe.

M. le Maire –

Merci, François Diot.

Emilie Chamoux.

Mme Chamoux –

Bonsoir à tous. Merci, Monsieur le Maire, de nous laisser la possibilité d'exprimer notre ressenti.

Je vais avant tout saisir cette occasion pour partager le message que je pense que tous nous portons ici ce soir, c'est-à-dire un message de compassion pour les victimes et les populations qui sont victimes du conflit en Ukraine, ou ailleurs, et qui sont avant tout les populations civiles.

Je ne souhaite bien évidemment pas participer à l'exacerbation d'appartenance à un camp. Les armes comme les sanctions économiques sont des voies meurtrières et très coûteuses, et finalement inefficaces. Pour mémoire, selon le Fonds des Unions Unies pour l'Enfance, 500 000 enfants ont perdu la vie en Irak en raison de l'embargo.

Alors que 40 % des ressources énergétiques de l'Europe en dépendent, on envisage de rompre le partenariat sur le gaz avec la Russie. Cette sanction économique supplémentaire à l'égard de la Russie, au motif que son régime politique n'est pas démocratique, renforce les hostilités, et aggrave les conditions

économiques de tous. Des solutions de nouveaux partenariats avec des gouvernements du Qatar, de l'Azerbaïdjan ou de l'Egypte s'avèrent sans doute plus conformes à notre éthique ?

Par ailleurs, la Commission européenne décide de livrer des armes à l'Ukraine, laissant à Vladimir Poutine le soin d'interpréter ce soutien.

Par son jeu de puissance régionale, la Russie vient perturber le jeu international, et elle oblige les plus puissants à entrer dans l'arène, ou à déclarer forfait. Cette escalade dans la violence de toutes parts prend un caractère tragique, et c'est toujours aux peuples qu'il revient de payer le prix des folies de ceux qui les dirigent.

La France, membre de l'OTAN, de l'Union européenne, et soutien de l'Ukraine, ne peut faire de médiation avec la Russie ; elle peut simplement mettre sa diplomatie au service d'une nouvelle vision du jeu diplomatique mondial.

Il serait temps de surmonter les vieilles illusions de la puissance, et de choisir la voie de la solidarité, qui est économiquement bien plus utile.

Merci.

M. le Maire –

Merci.

Damien Baudry.

M. Baudry –

Merci. Bonsoir, Monsieur le Maire.

Les pays européens doivent évidemment accueillir les réfugiés européens. Les témoignages de ce soir étaient importants, et je vous en remercie.

Je soutiens, bien entendu, le peuple ukrainien dans sa souveraineté, sa liberté et son identité, et espère rapidement la paix en Ukraine.

Je soutiens la démarche de solidarité de la Ville de Nevers.

Je voterai favorablement par rapport à la motion présentée ce soir.

Je ne pense pas que nous résoudrons ici au Conseil municipal ces problèmes, mais nous devons avoir ce geste de solidarité envers le peuple ukrainien.

Je vous remercie.

M. le Maire –

Merci.

Nous prendrons notre part.

Florence Vard.

Mme Vard –

Bonsoir à tous. Et merci, Monsieur le Maire. Je salue mon amie qui est à votre droite, et je les trouve très courageux.

Et loin des mots, les actes. Donc tout naturellement, en tant qu'infirmière enseignante, j'ai pris la décision, avec mes élèves, d'agir, et nous allons donc collecter, au sein du centre scolaire Notre-Dame, ce dont vous avez besoin. Et je vous remercie, justement, d'avoir évoqué vos besoins. Cela va me permettre de leur dire exactement ce que vous recherchez, et aussi de pouvoir véhiculer à des points de collecte ce qui est nécessaire. Je pense que, seuls, nous n'allons pas y arriver ; plus nombreux, nous serons plus forts.

Je suis très sensible aux propos qui ont été échangés ce soir. Nous sommes tous dans la même galère et dans le même bateau, et notre objectif, c'est de vous aider. Sachez que nous sommes là.

Merci à vous pour votre courage.

M. le Maire –

Merci.

Je voulais à mon tour saluer la dignité de celles et ceux qui sont à nos côtés ce soir, alors que leur famille vit la guerre. Et cette guerre, c'est aussi la nôtre, comme vous l'avez dit un peu, les uns et les autres. C'est une menace aussi qui pèse sur nous. Il ne s'agit pas de décaler le problème ; il s'agit de prendre conscience qu'effectivement une extension de ce conflit peut intervenir à un moment ou à un autre.

Et donc, face à la menace que fait peser la Russie, puissance manifestement hostile aux démocraties, mais aussi à leurs règles, nous devons collectivement – c'est ce que nous faisons ce soir – être fermes et forts. Et collectivement, c'est entre nous, mais c'est aussi avec les autres. Le mot « collectif » est important, et je pense qu'il nous réunit ce soir. Il exige une unité de nos positions en Europe et dans notre pays. Et d'ailleurs je voulais effectivement dire que c'était d'autant plus essentiel que, vous le savez, la France, et donc Emmanuel Macron, exerce la présidence française de l'Union européenne. Elle sera, d'ailleurs, chez nous les 8 et 9 mars, puisque nous serons capitale de « l'Europe des télécommunications ». Mais, au-delà, le Président de la République est conscient qu'avec ses alliés, la seule voie à choisir est la voie diplomatique et de dialogue, même si l'on ne peut rester sans soutiens, comme cela a été rappelé, matériels, en ce moment, pour les Ukrainiens et leur gouvernement. Il s'agit aujourd'hui, effectivement, de considérer que la France doit poursuivre ses efforts de dialogue et de diplomatie pour trouver une solution, et que la paix revienne le plus vite possible en Ukraine.

C'est en tout cas l'heure de la responsabilité, où chacun, ce soir, a pu clairement dire ce qu'il souhaitait défendre. Et, je l'ai dit, la seule solution, c'est la paix, pour que les pertes de vies ne soient pas vaines, même si elles sont toujours injustes.

Il nous appartient de défendre ensemble cette démocratie et ces valeurs universelles que sont la liberté, l'égalité, la fraternité, et le respect des droits de l'homme.

Vladimir Poutine est manifestement un autocrate, c'est-à-dire tout le contraire de la démocratie. C'est même l'ennemi de ces valeurs. Pour rebondir par rapport à ce que disait François Diot, c'est François Mitterrand qui avait dit que le nationalisme, c'était la guerre, et nous en avons le plus « bel » exemple ; et je mets entre guillemets « bel », bien évidemment.

En tout cas, Vladimir Poutine démontre de façon indiscutable que ses « opérations militaires » étaient, d'abord, préméditées de longue date, et qu'il a leurré l'ensemble du monde prônant la démocratie. Il a décidé de sacrifier des vies humaines dans une guerre fratricide, en quelque sorte – puisque vous avez aussi, Ukrainiens, de forts liens avec les Russes, qui sont loin de tous soutenir Vladimir Poutine –, qui menace la paix dans le monde.

Alors, nous ne nous laisserons pas abuser par la désinformation et par la réécriture d'une histoire ; et ces désinformations sont largement mises en œuvre pour justifier l'injustifiable.

Vladimir Poutine entraîne malheureusement le peuple russe, une partie en tout cas, dans sa folie, et nous laisse penser que ce peuple est derrière lui, mais, sous la menace, la contrainte et les exactions on peut rendre n'importe quel peuple docile.

Moi, je souhaite, en tout cas, au peuple russe le courage et la force de s'organiser, de s'opposer, et de vous soutenir, vous, Ukrainiens.

Nous devons ainsi considérer que le très haut niveau des sanctions adoptées ces jours derniers, sans tergiverser, par l'Europe et les États-Unis peuvent être une forme d'affrontement pour revenir à la paix, puisque c'est manifestement ce que cherche Vladimir Poutine : l'affrontement jusqu'au bout, et y compris, effectivement, en abordant quelque chose qui n'était jamais évoqué, parce que c'était seulement pour la dissuasion qu'était vue la force nucléaire aujourd'hui.

Je voulais aussi rappeler que l'Europe a démontré, cette fois – car ce n'est pas toujours le cas –, sa capacité à agir vite et fermement, sans réelles fausses notes, dans des circonstances hors du commun, lorsque ces valeurs et ces principes partagés par l'Ukraine de Volodymyr Zélensky sont attaqués.

Nous devons nous préparer aujourd'hui à vivre dans un monde bouleversé, qui nous inquiète tous, et encore nous sommes très loin de ce que peuvent vivre ceux qui sont là ce soir.

Nous vivons en tout cas, malheureusement, un tournant dans l'histoire de l'Europe et des relations internationales, depuis la Seconde Guerre mondiale. Alors, nous devons nous adapter, et rester aussi unis face à la menace. Il en va de la solidarité que nous devons témoigner à l'Ukraine martyre, chacun à notre niveau, de la sécurité de l'Europe également, et il en va aussi de la défense de la démocratie. C'est pourquoi je disais que cette guerre était aussi la nôtre.

Ces enjeux n'ont pas de prix. Notre dignité et notre liberté à tous n'ont aucun prix, et sûrement pas celui du sang.

Je voulais, pour terminer ces propos, où chacun aura pu manifester son soutien à sa façon, rappeler qu'à l'heure où nous parlons – nous parlions de concret tout à l'heure sur l'aide humanitaire que nous allons mettre en place, dès demain ; et nous veillerons à le faire ensemble, je l'ai dit tout à l'heure –, ce soir, ce sont des millions d'Ukrainiens qui sont dans la torpeur, dans la peur, et peut-être que, pour certains – car c'est cela, la réalité de la chose aussi : nous sommes dans notre confort –, dans quelques jours, ou dans quelques heures, ils seront morts, ou ils seront blessés, puisque l'impensable est en train de se réaliser.

Je voulais terminer par cette phrase d'Élie Wiesel, qui disait : « *La paix n'est pas un don de Dieu à ses créatures. C'est un don que nous nous faisons les uns les autres.* » Il serait temps que d'autres l'entendent aussi.

Motion de soutien au peuple ukrainien

M. le Maire –

Je voulais maintenant vous proposer de voter la motion de soutien au peuple ukrainien, qui est symbolique, qui ne reprend pas tout, bien évidemment, pour acter les propositions.

Je vous en donne la lecture :

« C'est la première fois depuis 1968 (date du « Printemps de Prague ») qu'un pays du continent européen est victime d'une atteinte aussi violente à sa propre souveraineté nationale. »

Parce qu'il ne faut pas oublier qu'à quelques autres milliers de kilomètres, il y a d'autres guerres, malheureusement ; et celle qui se rapproche nous en fait prendre encore plus conscience.

En tout cas, pour en revenir à la motion :

« L'Europe a été construite avec pour ambition première de garantir la paix. »

Et sûrement, comme vous, à titre personnel, quand on discute, parfois, avec des plus jeunes, qui vous disent « À quoi ça sert, l'Europe ? », car c'est le premier mot qui vient, c'est l'Europe qui nous garantit cette paix ; cette phrase, on peut, maintenant, la mettre à l'imparfait, en espérant que l'on retrouve le présent. .

« Aujourd'hui, elle est plus que jamais un rempart de démocratie. Car c'est la première fois qu'un pays aux portes de l'Europe est agressé ouvertement dans une telle ampleur par un autre pays avec toute la brutalité et la violence que cela implique à l'égard des populations civiles.

Il est donc nécessaire de montrer notre attachement, en tant qu'élus de la République française, aux valeurs de la démocratie. Il est indispensable également de manifester notre solidarité, notre compassion à l'égard du peuple ukrainien touché dans sa souveraineté.

Il est également de notre devoir de prendre part à cet élan de solidarité et de défense de la liberté.

À cette fin, nous proposons à ce Conseil d'adopter cette motion visant à réaffirmer notre soutien, notre solidarité aux populations civiles, victimes et meurtries par les conflits comme nous l'avons déjà fait par le passé, et de leur garantir qu'elles seront toujours les bienvenues sur notre territoire.

En conclusion, je propose au Conseil municipal de Nevers de décider solennellement de proposer son accueil aux ressortissants ukrainiens qui le souhaiteront. »

Je mets cette motion aux voix.

Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Évidemment, je me félicite – même si c'est symbolique, mais ce sera, encore une fois, avec des choses, derrière, réelles – de cette unanimité du Conseil municipal de Nevers, qui manifeste un soutien sans faille au peuple d'Ukraine et à son dirigeant.

Merci d'avoir été présents à nos côtés. Nous vous souhaitons évidemment un courage infini pour affronter la suite.

Collectif :

Merci. Merci pour votre soutien.

(Mmes et MM. les citoyens ukrainiens quittent la séance.)

M. le Maire –

Sans naturellement oublier cette gravité qui accompagne ce Conseil pour les raisons que nous avons évoquées, nous allons revenir au déroulé de cette séance du 1^{er} mars 2022.

Concernant l'adoption des comptes rendus du Conseil municipal du 23 novembre 2021 et du 14 décembre 2021, y a-t-il des questions ou des remarques ?

S'il n'y en a pas, je vous propose de valider les deux comptes rendus.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adoptés à l'unanimité.

Excusez-moi, je souhaitais aussi rendre hommage à une élue qui nous a quittés il y a quelques jours, et que j'ai eu l'occasion de connaître, bien évidemment. Je souhaitais que notre Conseil rende hommage à Yvette Morillon, qui est décédée la veille de cette guerre, le 23 février dernier.

Je voulais rappeler qu'elle avait siégé de nombreuses années au sein de cette assemblée. Elle avait été élue sur la liste municipale « Gauche plurielle » menée par Didier Boulaud en 1995. Elle avait été réélue en 2001, et également en 2008. Et elle a eu l'occasion de devenir première adjointe de la Ville de Nevers en 2012, lorsque Martine Carillon-Couvreur avait démissionné puisqu'elle était devenue députée de la Nièvre.

Yvette Morillon a également été conseillère générale, à l'époque, puis départementale, de 2004 à 2015, vice-présidente en charge de l'économie sociale et solidaire, avec, parmi ses dossiers, les chantiers d'insertion et le handicap.

Son dernier grand projet mené au sein du Conseil départemental fut d'ailleurs celui du Pacte Territorial de l'Insertion, entre 2015 et 2017. C'est un document qui présentait les modalités de coordination des actions pour favoriser l'insertion professionnelle et sociale des bénéficiaires du RSA. Je sais que c'est un projet qui lui tenait particulièrement à cœur, et qui fut donc sa dernière action publique en faveur de l'insertion.

C'est donc une vie politique particulièrement complète, mais surtout une vie militante, comme elle aimait à le souligner.

Yvette Morillon était une femme d'engagement. Elle s'était engagée dans différents combats, au service des autres. Elle militait pour les femmes, la parité, la politique sociale... Bref, tout ce qui fut ses combats depuis toujours. Et, d'ailleurs, ce fut une des premières conseillères municipales déléguées aux droits des femmes.

Parmi ses nombreux engagements associatifs, je voulais juste citer notamment celui au niveau de France Libertés, l'association qui avait été créée par Danièle Mitterrand, à qui Mme Morillon vouait une grande admiration.

En 2015, elle avait souhaité se retirer de la vie politique en ne se représentant pas aux élections départementales. Et je voulais la citer ; lorsqu'elle était interrogée par le journal, elle disait ceci : *« Il faut laisser la place, aller vers un renouvellement des élus, vers d'autres idées, d'autres approches. »*

C'est donc ce dévouement, mais aussi cette humilité, et aussi sa ferme gentillesse, et cette vision moderne, aussi, de la politique que je voulais saluer ce soir, et je vous propose de consacrer, en hommage à Yvette Morillon, une minute de silence en sa mémoire.

(L'assemblée et le public se lèvent pour observer une minute de silence.)

Je vous remercie.

Nous allons aborder les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

Je crois qu'il y avait une question du groupe Nevers Ecologique et Solidaire.

Mme Gerbe – C'était juste une petite question. Je n'ai pas pu venir à la Commission 1, mais, sur la décision 021, vous parlez d'une mise aux normes et sécurisation des divers équipements publics en 2022 et d'une demande d'aide financière, avec une possibilité de 90 000 € de subvention ; c'était pour savoir si c'était fléché : pour les écoles, ou pour autre chose... ?

M. le Maire – Je crois que c'est Daniel Devoise, ou Michel Suet, qui devait répondre.

Vous évoquez les travaux de mise aux normes et de sécurisation des équipements publics de la Ville de Nevers, c'est cela ?

Mme Gerbe – Oui. C'est la décision n°021, avec une demande d'aide financière. Et, *a priori*, nous aurions droit à 90 000 € de subvention au titre de la DSIL.

M. le Maire – Si je ne me trompe pas...

Mme Gerbe – Dans la décision, il n'était pas précisé pour quel type de bâtiments...

M. le Maire – Donc, il s'agit à la fois d'une sécurisation et d'une mise en accessibilité, notamment dans le cadre de la loi Handicap. Il s'agit également d'une mise en conformité des installations électriques, notamment pour répondre aux prescriptions d'organismes de contrôle agréés, suite à des contrôles réglementaires qui ont été effectués en 2021, et d'une mise en conformité incendie.

Les travaux seront réalisés notamment à l'école maternelle Lucette-Sallé, au groupe scolaire Lucie-Aubrac, à l'école de l'Oratoire. Il y a aussi, apparemment, la halte-garderie Pirouette, la crèche Clapotis, le centre technique municipal, le centre technique horticole.

Voilà le fléchage de ces travaux.

Mme Gerbe – Merci bien.

M. le Maire – Je vous en prie.

Nous allons indiquer les délibérations que nous souhaitons débattre ; et puis les autres, nous les voterons successivement sans débat.

Amandine Boujlilat.

Mme Boujlilat –

Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, bonsoir à toutes et à tous.

Pour le groupe majoritaire, nous souhaitons mettre au débat les délibérations suivantes : n°002, 003, 005, 012, 017, 019, 024,025, 028 et 030.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il d'autres demandes ?

François Diot.

M. Diot –

Oui. Nous rajouterions simplement les délibérations n°004, 010, et 015. Et nous avons proposé une motion, pour la fin du Conseil.

M. le Maire –

Il y a également une question orale de Rose-Marie Gerbe.

Je précise que la délibération n°9 a été retirée, pour une raison technique.

Si vous n'avez pas d'autres demandes, je vous propose de voter sans débat les délibérations suivantes :

2022-006 – Prise en charge du compte personnel de formation.

Adopté à l'unanimité.

2022-007 – Rapport dans le cadre d'un débat de l'assemblée délibérante sur la protection sociale complémentaire.

Adopté à l'unanimité.

2022-008 – Convention publique d'aménagement Opération 96 – site Caserne Pittié Le Cobalt – Garantie d'emprunt Nièvre Aménagement – Garantie de 40 % d'un prêt de 6 300 000 € accordé par la Banque Postale.

Adopté à l'unanimité.

2022-009 – Groupement de commandes d'assistance pour la fourniture et l'acheminement d'électricité ainsi que la réalisation de services associés – Adhésion au groupement de commandes – Signature de la convention de groupement.

Adopté à l'unanimité.

2022-011 – Groupement de commandes d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les prestations d'acquisitions foncières – Adhésion au groupement de commandes – Signature de la convention.

Adopté à l'unanimité.

2022-013 – Désaffectation et déclassement de la parcelle AD60b située rue de Barcelone à Nevers.

Adopté à l'unanimité.

2022-014 – Mise en vente de la parcelle AD60b située rue de Barcelone à Nevers.

Adopté à l'unanimité.

2022-016 – Vente d'un terrain rue des Chailloux à Nevers.

Adopté à l'unanimité.

2022-018 – Mise en vente d'un terrain rue du pré-Poitiers à Nevers.

Adopté à l'unanimité.

Je précise que, lorsque l'on abordera la délibération n°025, qui est demandée par le groupe majoritaire, je ferai un petit point sur la gestion du patrimoine depuis ces dernières années.

2022-020 – Vente d'une parcelle privée AY 471, rue du Vernet à Nevers.

Adopté à l'unanimité.

2022-021 – Mise d'une parcelle privée ZA 19 Sermoise-sur-Loire.

Adopté à l'unanimité.

2022-022 – Association commerçante Les Vitrites de Nevers et du Grand Nevers – Reversement de subvention dans le cadre de l'opération « Animation et revitalisation des commerces ».

Adopté à l'unanimité.

2022-023 – Mobilité internationale des jeunes.

Adopté à l'unanimité.

2022-026 – Règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la Petite Enfance

Adopté à l'unanimité.

2022-027 – Partenariat UNICEF France : titre de « Ville Amie des Enfants » pour le mandat 2020/2026.

Adopté à l'unanimité.

2022-029 – Partenariat entre l'Office de Tourisme intercommunal de Nevers Agglomération et la Ville de Nevers.

Adopté à l'unanimité.

2022-031 – Projet de renouvellement urbain du Banlay. Ajustement mineur à la convention.

Adopté à l'unanimité.

2022-032 – Convention de travaux et d'entretien de la voirie départementale et de ses dépendances sur le territoire de la commune de Nevers en traversée d'agglomération.

Nous avons abouti à une solution partagée avec le Conseil départemental.

Adopté à l'unanimité.

Je pense que je n'en ai pas oublié.

Nous allons aborder les délibérations avec débat, ou parfois désignation comme c'est le cas pour la délibération n°002, pour des modifications dans le cadre du lycée Alain Colas.

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

2022-001 Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal

(cf. supra ; question de Mme Gerbe)

Il en est pris acte à l'unanimité.

2022-002 Désignation dans différentes instances – Modifications – Lycée Alain Colas

M. le Maire –

Concernant la désignation dans différentes instances, au niveau des modifications pour le lycée Alain Colas, il est proposé de remplacer les élus précédemment désignés, c'est-à-dire Iris Gallois et Anne Wozniak, par Françoise Hervet, en qualité de titulaire, et Bertrand Couturier comme suppléant.

Pas d'autres candidatures ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Pour la représentation au comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté du lycée Alain Colas, la personne proposée est Françoise Hervet.

Pas de voix contre ? Pas d'abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2022-003 Enregistrement et remise des cartes d'identité au domicile des personnes à mobilité réduite ou dans l'impossibilité de se déplacer : signature d'une convention

M. le Maire –

Michel Suet va prendre la parole pour la délibération n° 003 qui concerne un service que nous allons assurer aux Neversois, en accord avec l'État, à savoir l'enregistrement et la remise des cartes d'identité au domicile des personnes à mobilité réduite ou dans l'impossibilité de se déplacer, avec la signature d'une convention. C'est une façon aussi de faire « la mairie à domicile », qui est un de nos projets pour ceux qui ont du mal à se déplacer.

M. Suet –

Merci, Monsieur le Maire.

Comme chacun le sait, chaque préfecture est dotée d'un dispositif de recueil mobile pour répondre au besoin de recueil des demandes de cartes nationales d'identité des personnes à mobilité réduite ou dans l'incapacité de se déplacer. Ces demandes sont enregistrées par des agents municipaux, conformément à l'article 4 du décret 2021-279 du 13 mars 2021. Il y a donc une convention qui précise les modalités de mise à disposition par la préfecture du matériel nécessaire.

Dans cette délibération, il vous est proposé de valider la convention, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Comme vous le disait Monsieur le Maire tout à l'heure, c'est un service, en fait, que nous rendons à nos concitoyens qui rencontrent diverses difficultés de mobilité, ou autres.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2022-004

Avenant n°1 à la convention portant création d'un service commun – Direction Générale des Services

M. le Maire –

Nous allons aborder maintenant la délibération n° 004 concernant l'avenant n°1 à la convention portant création d'un service commun, à savoir à la Direction Générale des Services. Céline Morini a la parole.

Mme Morini –

Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, comme vous le savez, un service commun de la Direction Générale des Services a été créé, *via* une convention adoptée par le Conseil municipal de la Ville de Nevers le 21 septembre 2021, et par le Conseil communautaire de Nevers Agglomération le 2 octobre 2021.

Cette convention est mise en œuvre à compter du 15 octobre 2021, et nous vous soumettons aujourd'hui un avenant ayant pour objet d'établir la gestion du service commun Direction Générale des Services, initialement confiée à la Ville de Nevers à Nevers Agglomération, et ce, à compter du 1^{er} avril 2022.

Sont également abordées les modalités administratives et financières liées au transfert de l'agent concerné.

Vous trouverez en pièce jointe ladite convention.

Merci.

M. le Maire – Y a-t-il des interventions ?

Rose-Marie Gerbe.

Mme Gerbe – Dans cet avenant, il est précisé la répartition des frais.

Les frais de fonctionnement, dont la rémunération, le véhicule de fonction, le logement de fonctions, seront pris en compte par moitié par l'Agglomération et par moitié par la Municipalité, si j'ai bien compris.

Nous avons été surpris par le choix du véhicule de fonction, une Peugeot 308, à 114 € par mois ; cela me paraît raisonnable. Certes, ce n'est pas une voiture électrique, comme la voiture de service de Monsieur le Maire et Président de l'Agglomération, mais le tarif est plus de six fois moindre.

Sur le fond, nous avons déjà précisé que ce service commun pouvait paraître, aux yeux de nos concitoyens, comme une fusion entre l'Agglomération et la Municipalité. Par exemple, pour les frais d'essence, comment justifier que cela sera moitié-moitié ? Comment le comptabiliser ? Pour la rémunération, l'agent sera-t-il vraiment à mi-temps pour l'Agglomération, et à mi-temps pour la Mairie ? Cela nous paraît difficilement quantifiable.

Et puis sur le fond, à l'avenir, si, un jour, le président ou la présidente de l'Agglomération n'est plus le maire ou la maire de la ville-centre, ce service commun nous paraît discutable.

Voilà, c'était juste une petite intervention pour justifier le fait que nous nous abstenons, comme nous l'avons fait pour les précédentes délibérations qui concernent ce service commun de la DGS.

M. le Maire – Oui, je sais que c'est un sujet qui vous tient à cœur, y compris pour le véhicule dans lequel je circule pour mes besoins d' élu. Mais je ne consomme plus un litre d'essence à pratiquement 2 euros ; donc cela fait faire beaucoup d'économies aux collectivités que je représente, je vous rassure. Mais, moi, j'adore que l'on parle « voitures », je suis un passionné.

Par contre, pour le sujet qui nous préoccupe, effectivement initialement c'était la Ville qui prenait et qui était remboursée ; maintenant, c'est l'inverse, puisque nous avons voté la même chose à l'Agglomération, et donc nous avons transféré à l'Agglomération le principe du paiement initial, avec remboursement de la Ville de Nevers.

Globalement, moi, j'en ai fait l'expérience après un certain nombre d'années : plutôt que d'avoir une voiture de service ici et une autre là-bas, ce qui doublait le

nombre de véhicules, nous avons fait une économie en en faisant une pour deux. Globalement le partage d'activité entre la Ville et l'Agglomération, tant pour le Maire et Président que je suis, et tant que je suis les deux, ce n'est pas bien grave, pour ce qui me concerne ; et pour le Directeur Général des Services, c'est à peu près moitié-moitié, pour faire les trajets entre les collectivités, ou entre les lieux extérieurs. Sachant que le véhicule concerné est un véhicule de fonction pour le Directeur Général des Services.

Pour le reste, il n'y a rien qui change, et nous avons juste basculé, effectivement, la prise en compte par l'Agglomération plutôt que par la Ville de Nevers. C'est ce qui se passe dans énormément de collectivités. Globalement, cela permet une gestion plus fluide, et plus économe ; on partage les frais, comme on le fait parfois quand on part entre amis, j'ai envie de dire, si l'on veut simplifier les choses.

Voilà. Pas d'autres questions ?

Ce n'est pas une fusion, je le redis, de la Ville de Nevers et de l'Agglomération ; ce n'est pas une fusion, c'est une façon de mieux travailler ensemble. Le nombre d'agents qui vont à l'Agglomération, de la Ville de Nevers, travailler, et qui reviennent, et *vice-versa*, cela se passe dans beaucoup de collectivités en France ... Cela se passe entre des collectivités et des EPCI, d'ailleurs, ce qui n'est pas purement une collectivité. Donc, franchement, il n'y a pas de sujet là-dessus, et cela se fait dans le respect des règles de chacune des collectivités, qui a à sa tête, pour l'instant, la même personne. Ce n'est pas nouveau, d'ailleurs, parce que l'un de mes prédécesseurs était aussi maire et président de l'Agglomération avant. Donc, j'imagine qu'il y avait aussi des choses qui étaient partagées.

Voilà. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Cinq abstentions.

Merci de votre confiance.

Opposition : 0

Abstentions : 5

Adopté à l'unanimité.

2022-005

Convention autorisant l'accès du personnel de la Ville de Nevers et du CCAS au restaurant interadministratif de Nevers

M. le Maire –

Céline Morini va aborder la délibération n° 005 qui concerne la convention autorisant l'accès du personnel de la Ville de Nevers et du CCAS au restaurant inter-administratif de Nevers, l'AGORA.

Mme Morini –

Merci. Oui, nous vous présentons une convention dont la vocation est finalement de prolonger la collaboration déjà engagée depuis plusieurs années entre notre collectivité et le restaurant inter-administratif AGORA, qui est situé, pour rappel, rue Charles Roy à Nevers.

Rappelons également qu'un restaurant inter-administratif (RIA) est un site équipé pour servir des repas aux agents des services relevant des administrations, et que cette convention nous semble contribuer au bien-être des agents, qui peuvent ainsi, s'ils le souhaitent, bénéficier de repas équilibrés et économiques.

Nous vous proposons donc de bien vouloir nous autoriser à signer la convention ci-jointe, qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2022.

Merci.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2022-006 **Prise en charge du compte personnel de formation**
Adopté à l'unanimité.

2022-007 **Rapport dans le cadre d'un débat de l'assemblée délibérante sur la protection sociale complémentaire**
Adopté à l'unanimité.

2022-008 **Convention publique d'aménagement Opération 96 – Site Caserne Pittié Le Cobalt – Garantie d'emprunt Nièvre Aménagement – Garantie de 40 % d'un prêt de 6 300 000 € accordé par la Banque Postale**
Adopté à l'unanimité.

2022-009 **Groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité ainsi que la réalisation de services associés – Adhésion au groupement de commandes – Signature de la convention de groupement**
Adopté à l'unanimité.

2022-010 **Adhésion au groupement de commandes pour l'entretien ménager des locaux**

M. le Maire –

La parole est à Daniel Devoise pour l'adhésion au groupement de commandes pour l'entretien ménager des locaux.

M. Devoise –

Marché de prestation de nettoyage des bâtiments. La communauté d'agglomération, le SDIS, le SIEEEN, le Département et la Ville de Nevers font partie de ce groupement.

Ce groupement a été conclu pour deux années, et il a été reconduit une fois maximum possible, et prendra fin le 31 décembre 2022.

Deux entreprises ont été retenues : Horizon Propreté et SAFEN ONET, et ils interviennent sur les sites du centre culturel Jean Jaurès et le marché Carnot pour Horizon Propreté ; et le musée, le palais ducal et le théâtre pour SAFEN ONET. Le coût financier de cette externalisation s'élève à 123 310,46 € pour 2019, et 140 952 € pour 2020, et 211 397 €. L'augmentation en cours de marché est notamment due à l'application du protocole sanitaire de désinfection.

Un tableau explicite les différents coûts, par sites, et le nombre d'heures réalisées.

Je n'ai pas d'autres éléments. Je ne sais pas si des questions avaient été posées en commission, car je n'ai pas pu assister à la commission.

M. le Maire –

Oui, je crois qu'il y a une question.

François Diot.

M. Diot –

Je suis étonné, Monsieur Devoise. Ce n'est pas la délibération que vous nous avez présentée. C'est finalement l'attribution du marché ; vous dites que le marché est déjà attribué, en fait ?

M. Devoise –

Non, ce que j'ai dit, c'est qu'il était de deux ans, et qu'il y avait une possibilité de le reconduire une année supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2022. Donc, nous sommes toujours en cours sur ce marché.

M. Diot –

Oui, mais là, on crée un groupement de commandes avec le SIEEEN, avec le SDIS, avec le Département, etc. Ma question portait sur le groupement de commandes ; on va y venir. Mais ce qui m'étonne, c'est que vous nous disiez, *grosso modo*, que les marchés étaient attribués, que c'était ONET pour tels sites, etc.

M. Devoise –

Non. Pour 2020 et 2021, c'était ces deux entreprises-là. Puisqu'il y a une année supplémentaire, on conservera forcément les mêmes ; on ne pas refaire un marché...

M. Diot –

Donc, ce n'est pas la création d'un nouveau groupement de commandes ?

M. Devoise –

Non. Pour l'instant, on reste toujours sur le premier marché du groupement de commandes.

M. Diot –

C'est une remarque générale. Sur la multiplication de ces groupements de commandes – parce que, rien qu'à ce conseil-ci, on adhère à trois nouveaux groupements de commandes –, je comprends l'objectif, qui est, d'ailleurs, clairement énoncé dans le rapport et la délibération : en se regroupant avec d'autres (là, le Département, l'Agglomération, le SIEEEN, le SDIS, en l'occurrence), on massifie les commandes, on cherche à les rationaliser, comme vous dites, dans l'objectif de faire des économies d'échelle, d'optimiser les coûts, etc. C'est la sémantique que vous utilisez dans la délibération. *Grosso modo*, pour faire simple, plus le marché est gros, plus on peut tirer les prix vers le bas.

Je comprends que, dans un contexte de budget contraint pour les collectivités, M. Suet doit chercher des sous partout, et c'est normal, et du point de vue spécifique des collectivités, c'est bien compréhensible, en tout cas. Mais, quand même, j'attire l'attention sur le fait que, plus le marché est gros, et plus on favorise les plus grosses entreprises – vous avez parlé d'ONET, etc. –, au détriment d'entreprises plus petites, qui sont possiblement aussi les entreprises locales, pas forcément pour ce marché-là, mais pour d'autres. Et plus on tire les prix vers le bas, plus le risque est grand aussi de tirer les salaires et les conditions de travail vers le bas. Or, dans le secteur du nettoyage, en l'occurrence, on sait que c'est un problème majeur.

Finalement, on gagne peut-être un peu d'argent en forçant les entreprises à baisser leurs prix, mais finalement on tire tout vers le bas, alors que la commande publique, dans le pays, c'est quand même un outil de progrès, un levier pour l'économie locale, et un moyen de tirer un peu les choses vers le haut.

En plus, avec de gros groupements de commandes comme celui-là, on attribue le marché à une seule et même entreprise – là, il y en a deux, d'accord, parce qu'il y a plusieurs lots, effectivement –. Mais je ne sais pas qui faisait avant l'entretien ménager des locaux du Département, d'un côté, du SDIS, de l'autre, du SIEEEN, etc., mais ce n'était pas forcément une seule et même boîte. Là, on passe un marché avec une seule et même boîte qui finit par éliminer toutes les autres localement.

On peut y gagner, en effet, du point de vue de la dépense publique, mais je ne suis pas sûr qu'au global, pour l'économie locale, et pour l'intérêt du territoire, ce soit globalement positif.

M. le Maire –

Michel Suet, ou Daniel Devoise, ou les deux ?

M. Suet –

Oui, très rapidement. Monsieur Diot, je comprends parfaitement votre remarque. Par contre, ce marché a été alloti ; c'est-à-dire que l'on a réservé certains lots à des entreprises ; on n'a pas choisi une seule entreprise. ONET, par exemple, a jusqu'ici le palais, le musée et le théâtre ; et, une autre société, qui est Horizon Propreté, a le site Carnot et Jean-Jaurès. Cela a été fait de telle sorte que chaque entreprise puisse trouver son marché. D'ailleurs, des entreprises de nettoyage sur la ville de Nevers, hormis ces deux-là, je n'en connais pas d'autres. Et la preuve, elles sont là.

M. Devoise – J’espère que l’on a à peu près répondu à vos attentes. Je comprends tout à fait ce que vous dites... Après, ce qui serait peut-être intéressant...

M. Diot – C’était plus une remarque de principe...

M. Devoise – Au contraire ; c’est cela qui fait la richesse aussi des échanges ; c’est d’avoir aussi votre point de vue, et vous êtes un des rares qui est déjà venu en commission d’achats, procédure adaptée ou CAO. C’est bien d’échanger avec vous. Après, ce qui serait peut-être intéressant, c’est de voir quelles seraient les entreprises...

M. Diot – Je suis un des rares ! Excusez-moi, je suis le seul élu là-dedans ; donc, il ne peut pas y en avoir d’autres.

M. Devoise – Non, c’est sur le mandat précédent ; autant pour moi, car je suis de moins en moins en commission.

Je voulais dire que ce qui serait peut-être intéressant, c’est de voir quelles sont les entreprises qui auraient répondu à ce marché, pour lever le doute qu’il n’y ait que deux entreprises de nettoyage sur Nevers ; car il me semble qu’il devrait peut-être y en avoir d’autres... Mais, après, les petites entreprises, elles aussi ont le droit de répondre, et ce n’est pas forcément toujours le cas.

M. le Maire – Bien. Donc est-ce que vous êtes rassuré, François Diot ?

Nous essayons de veiller à partager les choses, en fonction des règles des marchés publics. Il y aura l’aéroport aussi à rajouter dans les collectivités concernées ; en tout cas, le syndicat mixte.

Nous votons.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l’unanimité.

2022-011

Groupement de commandes d’assistance à maîtrise d’ouvrage pour les prestations d’acquisitions foncières – Adhésion au groupement de commandes – Signature de la convention

Adopté à l’unanimité.

2022-012

Convention de partenariat dans le cadre d'un hébergement d'urgence avec l'Espace Sainte Bernadette

M. le Maire – Martine Mazoyer va s'exprimer pour la délibération n° 012, convention de partenariat dans le cadre d'un hébergement d'urgence avec l'Espace Sainte Bernadette.

Mme Mazoyer – Bonsoir, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Effectivement, je trouvais intéressant de vous soumettre cette nouvelle convention, puisque, jusqu'à présent, c'était une convention qui était entre la Ville et l'Espace Sainte Bernadette ; et le CCAS intervenait, malgré tout, régulièrement. Il nous est donc paru intéressant de refaire cette convention, qui arrivait à expiration, entre la Ville, l'Espace Sainte Bernadette et le CCAS.

Cette convention a été approuvée par le dernier Conseil d'administration du CCAS.

Comme vous avez pu le lire, c'est une convention qui précise le nombre de nuits que l'on peut prendre en charge au titre des catastrophes individuelles (incendie, dégradations...), et elle définit les tarifs pour chaque hébergement.

Je demande d'approuver cette convention et d'autoriser le Maire à signer cette convention au titre de la Ville de Nevers, puisque, pour le CCAS, cela a été fait au dernier Conseil d'administration.

S'il y a des questions, je pourrai y répondre.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ?

Oui. Hervé Barsse.

M. Barsse – Bonjour à tous. Je voudrais juste souligner que le choix a été réfléchi, puisque, sur les six logements, il y a quatre logements complètement accessibles aux personnes en situation de handicap, ce qui permettra de résoudre tous les problèmes, là où il y a des problèmes, pour ce qui concerne ce public.

M. le Maire – Merci. C'est important comme précision.

Y a-t-il des voix contre cette convention ? Y a-t-il des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2022-013 Désaffectation et déclassement de la parcelle AD60b située rue de Barcelone à Nevers
Adopté à l'unanimité.

2022-014 Mise en vente de la parcelle AD60b située rue de Barcelone à Nevers
Adopté à l'unanimité.

2022-015 Mise en vente de l'ancienne Banque de France et de son parc, 6 bis rue Jean Desveaux
à Nevers

M. le Maire – Je vais aborder la délibération n°015 qui concerne la vente de l'ancienne Banque de France et éventuellement son parc, rue Jean Desveaux.

Je rappelle que nous avons exercé notre droit de priorité il y a un peu plus de deux ans, le 5 février 2020, pour acquérir l'ancienne Banque de France, au 6 bis rue Jean Desveaux, avec un bâtiment principal, de qualité, un logement de concierge, une dépendance, et un parc arboré, qui est ouvert au public, depuis le 27 juillet 2020, sous réserve des conditions sanitaires.

Nous avons, le 14 décembre 2021, accepté de désaffecter et de déclasser le parc de l'ancienne Banque de France. Il a été prévu aussi que cette désaffectation soit actée par un arrêté de fermeture. L'ancienne Banque de France est, bien sûr, inoccupée, mais plusieurs investisseurs se sont manifestés pour son acquisition.

C'est la raison pour laquelle ce soir – et c'est une décision de principe d'autoriser la cession, car pour l'instant nous ne savons pas encore à qui précisément –, il s'agit de m'autoriser à vendre ce bien, et à pouvoir signer tous les documents afférents à cette mise en vente.

Y a-t-il des questions ?

François Diot.

M. Diot – Monsieur le Maire, c'est un bâtiment assez exceptionnel, vous l'avez dit, qui est propriété de la Ville depuis un peu plus de deux ans. Il n'y a pas de projet municipal particulier qui soit identifié pour l'occuper. On remet donc en vente ce bâtiment.

Pour notre part, nous n'y voyons pas d'objection particulière ; encore qu'il s'agit d'un site exceptionnel, en plein centre-ville, et donc je pense qu'il faut que nous soyons vigilants sur ce qu'aura l'intention d'en faire le futur acquéreur.

J'imagine qu'il n'est pas impossible qu'à cette occasion nous engrangions une certaine plus-value, puisque nous l'avons acheté pour 700 000 € à l'époque, ce qui n'était « pas cher », pour ce que c'est. D'après ce qui nous a été dit en Commission, l'estimation des Domaines se monte aujourd'hui à un peu plus d'un million d'euros – 1,1 M€, je crois –. Rien ne dit que nous vendrons le bâtiment à l'estimation des Domaines, mais, si c'est le cas, cela aura finalement été une

bonne opération, ce qui n'est pas l'objectif premier d'une municipalité, d'accord ; mais, dans l'état actuel de nos finances, on prend tout ce qui est bon à prendre.

Ma question est un peu connexe.

Nous avons acheté le bâtiment, à l'époque, un peu dans l'urgence, pour être en capacité d'accueillir, si besoin, des fonctionnaires de Bercy dans le cadre de la déconcentration, ou de la démétropolisation d'un certain nombre de services de l'État, qui avait été annoncée à l'époque par Gérard Darmanin. Et notamment vous aviez candidaté pour accueillir des fonctionnaires du ministère des Finances.

Nous avons alerté, simplement, à l'époque, sur le fait que le ministère des Finances disposait déjà de nombreux bâtiments vides à Nevers, et qu'il aurait été étonnant qu'il ait besoin de ceux de la Banque de France.

De fait, on y voit un peu plus clair aujourd'hui. Cette délibération est peut-être l'occasion de faire un peu le point. Où en est-on, au final ? Selon nos informations – mais vous nous les confirmerez, ou infirmerez –, au final, Nevers devrait accueillir, à partir de l'automne, une plateforme téléphonique (un centre de contact, comme on dit dans le jargon des finances), qui sera située dans les locaux du centre des impôts actuels de la rue Camille Baynac, puisqu'un étage entier est vide depuis plusieurs années.

50 postes seront affectés à Nevers, dans ce centre de contact, qui sera, donc, une plateforme nationale où les agents répondront au téléphone à des coups de fil qui viennent de l'ensemble du territoire national.

On peut donc regretter – mais ce n'est pas de votre faute, c'est ainsi – que ce centre de contact ne constitue pas un plus en matière de service aux Nivernaises et aux Nivernais, un service de proximité, en direction des contribuables locaux. C'est une plateforme nationale.

Or, justement, nos services de proximité, et particulièrement en finances publiques, sont actuellement en grande difficulté. Je ne sais pas si vous avez essayé, les uns ou les autres, de joindre récemment quelqu'un aux impôts, mais le centre des impôts de Nevers ne répond plus. C'est normal, parce qu'ils ne sont pas assez nombreux, et que, quand ils traitent les dossiers, ils ne répondent plus au téléphone. Je caricature. Mais pour avoir quelqu'un, il faut se déplacer.

C'est ce qui amène les syndicats des Finances Publiques à s'inquiéter un peu. Je crois que cela a fait l'objet d'un article dans la presse il y a une quinzaine de jours. Une quinzaine de postes ne sont pas pourvus aujourd'hui dans les services de proximité nivernais ; dans les trésoreries, dans les centres des impôts... 15 postes, qui ne sont pas pourvus !

Et les syndicats s'inquiètent, donc, de la possibilité de recruter 50 nouveaux postes, sur la plateforme téléphonique, si le ministère n'est pas déjà en capacité de combler les postes vacants au moment des mutations ou des recrutements. Comment vont-ils recruter 50 personnes s'ils ne sont pas « fichus » de combler les 15 postes vacants dans le département ? C'est une inquiétude.

Voire même pire : ils s'inquiètent d'une possibilité : c'est que la direction soit tentée de puiser dans les effectifs existants, qui, eux, sont dédiés au service public local, aux services de proximité. Et donc je pense qu'il faut que l'on pèse, politiquement, pour repousser cette hypothèse.

S'ils allaient chercher dans les services de proximité pour mettre du personnel sur la plateforme nationale, on aurait tout perdu : on n'aurait à la fois pas gagné de postes nouveaux, puisque ce sont des gens sur place qui resteraient sur place, mais on perdrait notamment une réponse locale aux besoins des usagers, au profit d'une plateforme nationale. Ce serait donc vraiment globalement négatif.

Je pense que vous êtes au courant, et qu'il faut peser dans ce sens-là.

Mais la direction elle-même semble un peu inquiète sur les possibilités de recrutements, puisque, comme elle l'a affirmé dans la presse, elle n'exclut pas de faire appel à des contractuels ; donc, on est loin des « fonctionnaires de Bercy... ».

Là-dedans, il y a un certain nombre d'incertitudes, et la belle nouvelle de fonctionnaires de Bercy pourrait s'avérer moins bénéfique que prévu. Je ne sais pas quelles sont vos informations, mais je pense qu'il faut que nous soyons vigilants là-dessus, et puis que nous intervenions, s'il le faut, pour faire en sorte que la bonne nouvelle reste une bonne nouvelle.

M. le Maire –

On passe de la Banque de France à la rue Camille Baynac, mais tout est lié à Nevers ; rien n'est loin.

Je voulais rappeler effectivement que ce bien, l'ancienne Banque de France, nous avons décidé, d'ailleurs à l'unanimité, si je me rappelle bien, de ce Conseil, de le racheter, par rapport à un projet qui ne semblait, aux uns et aux autres, pas contributeur d'une reprise de dynamisme de centre-ville, et donc il y avait eu une unanimité dans l'achat.

Je rappelle aussi que c'était dans le cadre de l'exercice du droit de priorité du Maire, ce qui a permis aussi ces conditions privilégiées du prix d'achat. Mais j'insiste sur le fait que le prix de l'achat fait par la Ville de Nevers n'est pas la valeur du bien, et que nous entendons bien le céder à sa juste valeur. C'est un bien d'exception particulier.

Vous avez rappelé que les Domaines ont effectivement donné une valeur. J'ai sollicité aussi d'autres agences immobilières, à la fois locales et une parisienne spécialisée dans les biens atypiques, parce qu'il est vrai qu'il est compliqué d'avoir un prix de valeur qui soit le plus juste possible, à la fois pour le vendeur et pour l'acheteur.

En tout cas, nous avons un certain nombre de projets qui se manifestent, soit qui peuvent être partagés entre plusieurs, soit uniques. Évidemment, nous allons privilégier celui qui, dans l'esprit, et surtout dans les retombées que cela pourrait procurer pour la fréquentation du centre-ville, et par rapport aussi, pourquoi pas, à des équipements qui nous manqueraient, irait dans ce sens.

Je vous assure donc de toute notre vigilance sur ce que ce bien va devenir, puisque nous l'avons eue tous ensemble, cette vigilance, pour bloquer un projet qui ne nous convenait pas. Et, effectivement, un temps, nous avons regardé si certains services de l'hôtel de ville auraient pu s'y retrouver, le CCAS aussi... Ce ne serait pas impossible, mais les coûts sont trop importants, par rapport à d'autres projets qui sont plus urgents, même si, un jour, il faudra peut-être créer un hôtel de ville plus moderne ; je ne parle pas pour le maire, même si le confort est relatif, mais je pense aussi aux agents et aux coûts de fonctionnement, car, même si nous avons rénové le bâtiment comme monument historique, il y a finalement relativement peu d'agents, des bureaux qui sont parfois plus hauts que larges, et compliqués à chauffer ou à rafraîchir l'été. Donc, à terme, cela pourrait être un projet quand les conditions financières globales seront plus favorables.

Pour l'instant, effectivement, ce projet, nous l'avons donc repoussé. En revanche, ce bien sera vendu à sa juste valeur. Il fait partie de l'équilibre, notamment, budgétaire de la redynamisation du centre-ville, dont les travaux ont commencé rue de Remigny, notamment au niveau des réseaux.

Voilà ce que je souhaitais vous rappeler là-dessus. Et évidemment nous associerons l'ensemble du Conseil par rapport aux projets qui seront sérieux, et qui pourront amener peut-être à faire un choix.

Sur les services de Bercy, je pense que c'est une réussite. J'étais de ceux qui avaient plaidé auprès du gouvernement et d'autres ministres de faire comme Bercy ; de déconcentrer, de démétropoliser des services. C'est dans le sens aussi de la repopulation de la France, du remaillage des territoires, et de la relance des villes médianes. Et donc le ministère de l'Intérieur s'en est inspiré. Nous avons candidaté pour accueillir des services complémentaires, soit au niveau de la police nationale, soit au niveau de la gendarmerie, et pourquoi pas la Banque de France, tant qu'elle n'est pas vendue.

Je le dis, nous avons positionné la Banque de France, parce que l'on nous demandait de positionner un certain nombre de sites, et l'État, aussi par des raisons d'économies, a fait le choix d'occuper des sites qui n'étaient pas complètement remplis, vous l'avez évoqué, rue Camille Baynac. Cela a coïncidé avec notre achat. Ce n'est pas ce qui avait dimensionné sa motivation première, mais, malgré tout, cela coïncidait, et on ne pouvait pas ne pas le présenter, dans la mesure où l'objectif, c'était d'être retenus. L'État est libre de ses choix. C'est une plateforme nationale. Je pense que l'on ne peut que s'en féliciter, même si ce n'est pas le contact physique du Neversois avec ces agents. Mais bien sûr que j'ai été attentif aux manifestations des agents des services fiscaux, qui se plaignent depuis de nombreuses années de ne pas avoir toujours les effectifs suffisants. Je pense que l'on peut convenir que cela n'a rien à voir avec cette plateforme, mais que cette plateforme, elle s'ajoute, et que, ma foi, si l'on ne l'a pas, elle serait ailleurs ; autant qu'elle soit chez nous. Cela étant dit, j'aime bien le contact aussi, et, même en portant l'innovation, j'en suis à dire que tout ne remplace pas la personne humaine, et c'est parfois, en tant qu'utilisateur ou contribuable, agaçant de ne pas pouvoir joindre quelqu'un en direct.

Je pense qu'il ne faut pas mélanger les choses. Cette plateforme, nous avons intérêt à la soutenir. Nous allons recevoir une cinquantaine de personnes, avec

leurs familles. On peut donc espérer 100 à 120 personnes, et parfois de jeunes familles, parfois des sortants d'école, et des fonctionnaires de Bercy volontaires. D'ailleurs, il a été convenu que nous allions les rencontrer dans nos locaux de Paris. Cela a été annulé à cause de la Covid, mais nous devons avoir un premier contact avec eux, pour aussi les mettre en confiance, et leur présenter le territoire plus spécifiquement. Nous avons édité des plaquettes plus complètes pour eux.

Donc cette cinquantaine de postes, si ce centre fonctionne, pourra peut-être à terme être complétée par d'autres aussi sortants d'école ou fonctionnaires. Pour ce qui est des agents dans les services, j'ai pu échanger avec le directeur des services fiscaux il n'y a pas très longtemps. Je pense qu'il fait aussi des démarches pour alerter, et je le re-furai de mon côté, ayant régulièrement des contacts avec Bercy dans le cadre des Assises du Commerce.

Je voulais ajouter que nous avons aussi la chance d'avoir cette École des Impôts, qui a été quand même un choix fort heureux pour notre ville, puisque beaucoup d'hôtels sont occupés aussi par des élèves, et que, vous le savez, lors de la venue de la ministre de la Ville, Nadia Hai, je l'ai alertée avec le préfet sur la difficulté parfois de recruter ces étudiants qui se réorientent ou des jeunes actifs sur la formation aux concours administratifs, parce que, finalement, on est obligé maintenant d'aller chercher aussi sur le bassin de Clermont-Ferrand, dans la mesure où il y a une préparation aux concours de catégorie B, et que peut-être l'adjonction des concours de catégorie A dans la préparation dans notre centre des impôts pourrait permettre de motiver davantage de personnes sur notre bassin de vie. Je tenais à le préciser en complétant de ce que vous disiez.

Maintenant, s'il y a un soutien plus particulier sur le nombre de postes qui manquent, je veux bien faire à nouveau l'intermédiaire, mais j'en reparlerai à M. Cornu à cet égard, parce que je crois vraiment que vraiment les choses ne sont pas antinomiques, et l'idée, ce n'est pas de remplacer des fonctionnaires. Cette plateforme aurait existé. S'il n'y avait pas eu cette volonté de déconcentration, elle aurait sûrement été située en capitale parisienne ou en Île-de-France. C'est une chance qu'il y ait cette volonté de remettre un peu de service public en province, comme on dit, mais, maintenant, cela ne veut pas dire qu'il faut sacrifier les autres services, dont on a besoin de présence.

Je vous propose que nous votions, si possible tous ensemble, le principe de cette mise en vente. Évidemment, on resserrera un peu les projets. Il faut aussi accélérer la vente de ce bien, parce que vous savez qu'un bien inoccupé est un bien qui se dégrade, même si les matériaux sont de qualité. Donc nous avons tous intérêt à ce qu'on la vende le mieux possible, dans les meilleures conditions possibles, y compris pour l'acquéreur.

Donc, sur le principe de la vendre, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Merci pour la même unanimité d'achat que pour vendre.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2022-016 Vente d'un terrain rue des Chailloux à Nevers
Adopté à l'unanimité.

2022-018 Vente d'un terrain rue du Pré Poitiers à Nevers
Adopté à l'unanimité.

2022-025 Vente de terrains au profit de la SAS « Résidences Comme Toit »

M. le Maire – Hervé Barsse va prendre la parole pour un projet qui lui tient à cœur, mais à nous tous, et qu'il a mené. C'est la vente d'un terrain au profit de la SAS « Résidences comme Toit ».

M. Barsse – La SAS « Résidences Comme Toit » nous a sollicités pour faire l'acquisition d'une parcelle d'environ 5 000 m², à proximité de divers établissements et de diverses structures, pour construire un immeuble destiné à recevoir des personnes en situation de handicap. La SAS « Résidences Comme Toit » nous a proposé d'acheter cette parcelle estimée à 190 000 € pour un prix total de 203 000 €. Les frais liés au découpage parcellaire inhérent à cette vente ainsi que ceux relatifs aux différents actes resteront à la charge de l'acquéreur.

Considérant l'intérêt de ce projet pour la Ville de Nevers, je vous propose :

- D'accepter la vente au prix de 203 000 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette vente.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022, opération 1304, nature 024.

Ce projet est la construction d'un immeuble de 35 logements, de type T2, T3 et T3+, destinés aux personnes en situation de handicap. Tous les logements sont complètement étudiés pour tous les handicaps possibles, même avec des rails aux plafonds. Les cuisines sont dégagées, les meubles peuvent être mis à hauteurs différentes, la salle de bains, évidemment, est bien équipée, la terrasse est accessible de toutes parts, tout est en domotique ++, avec des alarmes, des codes faciles d'accès. Le rez-de-chaussée de cet immeuble sera réservé à une structure ou à une association qui viendra en aide aux personnes en situation de handicap 24/24 h et 7/7 j. Il y aura un grand lieu d'échange, de type salle à manger, pour que toutes les personnes puissent se réunir si elles en ont besoin. La parcelle est située vers l'hôpital et à côté de commerces et du lycée, et des nombreuses lignes de bus présentes. Cela va permettre aux personnes en situation de handicap de pouvoir soit intégrer le lycée si elles sont en âge d'aller au lycée ou de faire des études, soit de faire des courses, et qu'il puisse y avoir une mixité sociale et inclusive vraiment intelligente.

La SAS se propose d'avancer l'allocation aux adultes handicapés ainsi que la majoration pour la vie autonome et l'aide personnalisée au logement, si celle-ci n'est pas encore versée par le Département ou la MDPH à la date de rentrée dans les murs. Cela présente aussi un avantage énorme.

Pour toutes ces raisons, je vous propose d'adopter cette délibération.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ?

C'est un projet complémentaire, qui va permettre aussi d'occuper une zone qui intéressait un certain nombre d'activités. Nous avons essayé de les faire en cohérence. Il y a une nouvelle pharmacie, il y aura cette proposition « Comme Toit », et il y a un autre projet porté par Clément Billard, dont on s'est déjà fait l'écho. Et on va garder sur cette zone de l'espace vert, sans doute à terme des jeux pour enfants, et il y a également un axe direct d'accès à l'hôpital depuis cette zone des Montots.

Sur le projet « Comme Toit », y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2022-020

Vente parcelle privée AY 471, rue du Vernet à Nevers

Adopté à l'unanimité.

2022-021

Vente de la parcelle privée ZA19 Sermoise-sur-Loire

Adopté à l'unanimité.

Information sur la gestion de patrimoine immobilier

M. le Maire –

Comme je l'ai dit tout à l'heure, je voulais en profiter pour vous faire un point sur la gestion du patrimoine immobilier de la Ville de Nevers.

Vous le savez, nous avons pris conscience, en 2014, que nous avons quand même beaucoup de mètres carrés, y compris souvent en mauvais état, y compris inoccupés, y compris parfois pas bornés. Nous avons essayé de remettre un peu d'ordre, et de vendre, notamment rue Sabatier, où nous en avons un exemple, avec une partie qui est réalisée et une autre à venir.

(Aux services) Pouvons-nous présenter le PowerPoint ? Non ? C'est dommage. Vous n'avez pas le PowerPoint ? Je ne sais pas si nous pourrions l'insérer rapidement dans les commentaires.

Je vais commencer, mais, comme ce sont des tableaux, c'est plus facile de les commenter lorsque vous pouvez les avoir en visuel. Ce que je vous propose, peut-être, pour ne pas retarder le Conseil, c'est de passer à une autre délibération, puis je reviendrai dessus, parce que, franchement, vous lire un tableau, ce n'est pas très parlant, et vous allez m'écouter sans forcément

m'entendre. Nous allons essayer de faire cela de façon plus ludique. Nous allons enchaîner avec la délibération suivante.

ATTRACTIVITÉ

2022-017 Chasse aux œufs 2022 – Partenariat Confrérie des Chocolats/Ville de Nevers

M. le Maire – Nous allons donc parler de la chasse aux œufs de Pâques 2022, avec le partenariat entre la Confrérie des Chocolats et la Ville de Nevers, et avec les efforts que nous faisons sur ce déploiement du dispositif un peu partout dans Nevers.

Vous avez la parole, Monsieur Dechauffour.

M. Dechauffour – Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous.

La Ville de Nevers organise la manifestation « La Chasse aux œufs de Pâques » le dimanche 17 avril 2022. Elle offre aux enfants de 3 à 12 ans, scolarisés à Nevers, 900 pièces de chocolat – c'est quasiment le double de ce que l'on a fait les années précédentes – (lapins, poussins, poules, œufs...) qui seront distribuées à 16 h 00 dans le Parc Roger Salengro. Avec Amandine Boujililat, nous avons souhaité que ce dispositif soit déployé dans les quartiers de Nevers. Ce sera le cas pour les Courlis, le quartier des Bords de Loire, la Grande Pâture et le Banlay.

Les enfants sont invités à chercher dans les pelouses du haut du parc Roger Salengro et dans les quartiers de Nevers (dans les city stades et dans l'espace Mendès France) des jetons qu'ils pourront échanger contre un chocolat. 1 jeton trouvé = un chocolat remis à l'enfant. Une marque sera tamponnée sur la main de l'enfant pour éviter de nouveaux passages. L'enfant doit être accompagné d'un adulte.

La Confrérie des Amateurs de Chocolat de la Nièvre assure la fabrication des chocolats de Pâques. La Ville de Nevers prend en charge la matière première. Pour cette année, il s'agit de 2 848,50 € pour 900 chocolats. Pour mémoire, les années précédentes, c'était 1 550 €.

La Confrérie des Amateurs de Chocolat de la Nièvre organise depuis près de vingt ans un Festival du chocolat et s'associe régulièrement à la Ville de Nevers pour la distribution de chocolats chauds pour l'inauguration des illuminations de Noël.

Vous trouverez en pièce jointe les modalités de ce partenariat.

C'est pourquoi je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions sur cette chasse aux œufs de Pâques ? Sachant que nous avons été empêchés de la tenir deux ans de suite.

M. Dechauffour – Elle était en numérique. Et l'année d'avant, elle était annulée.

M. le Maire – Là, cela permet vraiment de le faire dans différents endroits de la ville de Nevers. Vous êtes tous conviés, d'ailleurs. Le lancement est le 17 avril à 16 h 00. Notez-le sur vos tablettes.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire – Le temps que nous avançons sur la technique, nous allons continuer. C'est bon ? Y a-t-il espoir de pouvoir présenter le PowerPoint sur les cessions de patrimoine ?

Nous allons passer au sport.

2022-022 **Association commerçante Les Vitrines de Nevers et du Grand Nevers – Reversement de subvention dans le cadre de l'opération « Animation et revitalisation des commerces »**

Adopté à l'unanimité.

2022-023 **Mobilité internationale des jeunes**

Adopté à l'unanimité.

SPORT ET BIEN ETRE

2022-019 **Courir à Nevers 2022 – Convention d'organisation quadripartite Journal du Centre / Ville de Nevers – ASF USON et AON Athlétisme**

M. le Maire – Nous allons passer au sport. Monsieur Chartier, vous avez la parole sur le renouvellement de l'organisation de « Courir à Nevers » 2022, qui a lieu le...

M. Chartier – Qui a lieu le 29 mai. Bonsoir. Tout à fait. Sixième année consécutive. Donc un partenariat avec *Le Journal du Centre*, et les deux clubs d'athlétisme, l'ASF USON et l'AON.

Cette délibération a pour objet l'organisation de la manifestation sportive annuelle que vous connaissez tous, « Courir à Nevers ». C'est un grand rassemblement de tous les passionnés de course à pied, enfants et adultes, qui aura lieu le 29 mai 2022 au Parc Salengro et en centre-ville de Nevers, et qui comportera trois

courses enfants, dites « premières foulées », trois courses adultes chronométrées, 5 km, 10 km, semi-marathon (21,1 km). Les distances 10 km et semi-marathon sont labellisées Fédération Française d'Athlétisme.

Pour permettre un bon déroulement de cette manifestation, une convention d'organisation quadripartite listant les engagements mutuels a été établie en accord avec les différentes parties.

C'est pourquoi je vous demande de m'autoriser à signer la convention suivante. J'ajouterais que les inscriptions sont ouvertes depuis ce matin. Vous pouvez tous aller sur le site « <https://www.couriranevers.fr> ». *Le Journal du Centre* redonnera peut-être le lien dans son suivi.

M. le Maire – Merci. Donc, on pourrait faire une équipe des élus de la Ville de Nevers ?

M. Chartier – Madame Gerbe, justement ...

Mme Gerbe – J'allais le dire ; je l'ai proposé en Commission.

M. Chartier – Tout à fait.

M. le Maire – Vous êtes donc déjà préinscrits tous les deux ?

M. Chartier – Moi, on verra cela...

M. le Maire – C'était bien que l'on puisse continuer les anciennes Foulées de Nevers, avec nos partenaires de la Ville qui ont été rappelés : *Le Journal du Centre*, l'ASF USON et l'AON.

Pas d'autres questions ? Bon, alors, écoutez, inscrivez-vous, dès après ce Conseil.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

RELATION CITOYENNE

2022-024 Une équipe citoyenne au service des personnes isolées – Signature d'une convention avec le Centre Social de la Baratte

M. le Maire – Nous allons parler, avec Amandine Boujlilat, de la relation citoyenne, avec la délibération n°024. C'est un petit rappel de la remise en place de « nos jeunes veillent sur leurs aînés. »

Mme Boujlilat – Exactement. Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de réitérer cette opération des « jeunes veillent sur leurs aînés », qui fonctionne bien, et que nous avons déjà présentée à plusieurs reprises au sein de ce Conseil.

Il s'agit toujours d'accompagner dix jeunes dans le cadre de l'obtention de leur permis de conduire, avec une contrepartie de leur part : il s'agit de venir en aide à des personnes qui sont souvent âgées et isolées, et qui sont identifiées au préalable par les services de la Ville, avec l'aide du CCAS et des bailleurs.

Il s'agit de mettre en place, sur les vacances de février, qui se sont terminées, et sur les vacances d'avril, ce dispositif. Nous aimons bien faire les choses dans l'ordre, et pouvoir voter une délibération et la mettre en œuvre par la suite ; mais cela n'a pas été possible ici pour des raisons de calendrier, puisque c'était le premier Conseil municipal de l'année, et que nous n'avions pas trouvé l'opérateur avant.

En tout cas, il s'agit de travailler sur ce projet avec le centre social de la Baratte. On sait que cela s'est bien passé pendant les vacances de février. Ils seront de nouveau opérateurs sur ce projet et sur les vacances d'avril.

Il s'agit de verser une aide de 1 000 € pour le financement du permis par jeune.

Si l'on fait un petit bilan depuis que ce projet a été lancé, nous avons aidé 30 jeunes à l'obtention du permis de conduire en 2020, 40 en 2021, et nous en avons encore 40 en 2022. Ceci en échange d'un investissement important de leur part en direction des aînés.

Au total, ce seront 110 jeunes, et donc 110 000 € qui auront été mobilisés fin 2022 par la Ville pour soutenir nos jeunes neversois, et les aider concrètement à entrer sur le marché du travail. Quand on fait ce bilan-là, on se rend compte que c'était souvent ce qui leur manquait, en fait, pour trouver leur premier job ; c'était de pouvoir se déplacer. Grâce à ce permis-là, ils peuvent passer cette étape importante.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ?

En tout cas, je pense que l'on peut se féliciter de ce dispositif, qui permet d'aider les plus vulnérables, ou parfois les plus âgés, mais aussi les jeunes, notamment

pour l'accès au permis de conduire. Je l'ai déjà dit, c'est un dispositif dont ce sont déjà inspirées d'autres Villes.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Donc, c'est à l'unanimité que nous relançons ces équipes citoyennes.

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES (suite)

Information sur la gestion du patrimoine immobilier

(Présentation d'un document PowerPoint)

M. le Maire –

Concernant le bilan des réalisations immobilières en 2021, nous avons cédé pour un total de 178 000 € des biens immobiliers : terrain rue de la Fosse aux Loups, appartement rue Jean-Desveaux, terrain des Boulaizes, rue Sabatier.

À la fois, ce sont des recettes, qui peuvent nous permettre de recréer du foncier si besoin, ou d'orienter sur d'autres projets ; et puis, c'est aussi des recettes complémentaires – n'est-ce pas, Monsieur l'Adjoint aux Finances ? –, puisque nous économisons soit des taxes, soit parfois même des travaux de confortement et de mise en sécurité. Vous voyez, exactement, cela fait 178 723 €, si je puis dire, de gagnés sur 2021.

J'ai donc souhaité refaire un petit bilan sur les sept années depuis que nous avons mené cette politique de réduction de mètres carrés qui n'étaient pas utiles à la Ville et qui permettent aussi de faire travailler des entreprises, quand c'est racheté, et de remettre des habitants, quand c'est habitable, en ville, plutôt que de ne pas les occuper.

Au total, nous avons réalisé 44 ventes. Terrains plus bâti, cela représente à peu près 51 268 m², pour un total de pratiquement 3 M€. Vous voyez donc qu'à la fois nous avons fait des heureux, par des gens qui sont devenus propriétaires, souvent à des prix peu élevés, compte tenu de l'état de ce que nous possédions. En économies réalisées, cela nous fait au niveau des taxes de plus de 130 000 €, et au niveau des charges de fonctionnement, 210 000 €. Cela génère des recettes de 3,4 M€ à peu près, si l'on accumule l'ensemble de ces chiffres.

Et puis, ce n'est pas fini, puisque nous sommes dans l'attente de la signature de la vente d'un terrain rue des Chailloux. Je vous rappelle que nous en avons décidé la vente tout à l'heure.

Il y a aussi un appartement rue de Lourdes, dans le cadre du fonds Thuillier, que l'on évoquera s'il le faut, mais que nous respectons, contrairement à quelques

rumeurs ; ce n'est pas notre style de ne pas respecter les dispositions testamentaires.

Et puis la bourse du travail, à Nevers, qui est en cours d'acquisition, comme nous en avons également décidé.

Il y avait quelques diapositives imagées sur le terrain de la rue des Chailloux, qui est en vente. Je crois que c'est sur ce bien qu'il y avait un terrain qui était peu facile d'accès, et qui intéressait le propriétaire de la maison d'à côté.

L'appartement rue de Lourdes nous a permis de vendre le bien à une valeur correcte.

Et puis l'immeuble « bourse du travail », pour 340 000 €, en vue de réaliser un ensemble hôtelier et restauration.

Cela fera 340 000 € + 125 000 € + 25 000 € de recettes à venir et d'économies.

Et puis nous avons décidé de mettre en vente, en novembre et décembre, lors des précédents Conseils, le bâtiment situé rue des 4 fils Aymon à Nevers, un appartement dans le cadre du legs Thuillier rue de la Pompe à Paris, qui a été confié à une agence immobilière, et un bâtiment rue Paul Bert, et enfin une maison mitoyenne 21 rue Saint-Martin à Nevers, que je connais bien, puisque c'était le magasin de photographie de mes grands-parents, et qui était leur habitation.

Et puis il nous reste la possibilité de proposer à la vente – nous en reparlerons, le cas échéant –, les locaux de l'ancienne régie de quartier, place des Courlis, la Banque de France, le Beffroi, que nous avons restauré, mais le Beffroi est une copropriété, et il est quasiment impossible de le rendre accessible, sauf à des coûts faramineux, et notamment les salles, qui étaient, auparavant, occupées par des associations, de danse ou autres. Nous nous disons donc que cela peut éventuellement intéresser, pour un rachat, même partiel. Je m'étais dit aussi que, notamment pour les journées européennes du patrimoine, on aurait pu faire la visite du Beffroi, mais c'était impossible. J'ai pu y monter lors des travaux, mais c'est absolument inaccessible au grand public ; cela ne passera jamais. Ce monument étant restauré pour longtemps, cela peut éventuellement intéresser, pour lui redonner un peu plus de vie et d'occupation en plus de ses habitants.

Également l'église Saint-Genest, qui n'a plus d'affectation depuis longtemps, que nous avons proposée sur différents projets, et notamment, peut-être, le centre d'art contemporain, mais cela ne me semble pas être retenu.

L'ancienne gare du Tacot, vers l'entrée du centre technique, qui était habitée dans des conditions peu acceptables. Les occupants sont partis. Maintenant, ce bâtiment est libre. Je m'y rendrai, d'ailleurs, pour le visiter, car je ne connais pas l'intérieur de cette ancienne gare du Tacot. Le tacot était un train qui faisait le tour de Nevers. Madame Mangel nous en a déjà parlé.

Et puis un terrain à Varennes-Vauzelles, rue du Dr Michel Gaulier.

Et, enfin, le CCAS, puisque nous devrions déménager le CCAS, qui, vous le savez, pour ceux qui s'y rendent, est dans un état nécessitant beaucoup de travaux. Par contre, c'est un hôtel particulier intéressant, en plein centre-ville, qui intéresse déjà, d'ailleurs, un ou plusieurs investisseurs. Nous allons évidemment installer le CCAS dans des conditions plus modernes, et plus sécuritaires pour nos agents aussi, qui sont parfois dans de petits bureaux, avec parfois des difficultés d'échanges, qu'il faut gérer.

Voilà, *grosso modo*, ce que nous avons fait en 2021, et ce que nous avons fait depuis 2014, et ce qui pourrait être amené à intéresser des investisseurs, qui, pour certains, se sont manifestés sur l'ancienne usine de traitement d'eau à Sermoise, appartenant à l'Agglomération.

Avez-vous des questions ou des remarques ? Dans ces conditions, je voulais quand même partager ces informations.

Nous allons reprendre le cours des délibérations.

Je voulais annoncer que Daniel Devoise présentera une cartographie des travaux de voirie et de trottoirs depuis 2014, avec les budgets correspondants. Nous avons souvent des demandes de la part d'habitants. Nous avons essayé de planifier depuis 2014 les interventions, et, en même temps, nous devons régulièrement faire face à des urgences. Entre les budgets prévus et puis ceux que l'on doit trouver, ou garder en cas d'urgence, c'est toujours compliqué. Et puis je sais que chacun attend sa part de voirie, « son » trottoir dans sa rue. On essaie de faire au plus urgent, et d'équilibrer aussi entre les quartiers, et évidemment tout cela prend du temps, compte tenu du nombre de kilomètres de voirie, 350 km de trottoirs et voirie à peu près pour la voirie appartenant à la commune ! Sachant qu'une part de la voirie appartient au Conseil départemental. Je pense que cela sera intéressant, car on ne se rend pas toujours compte de ce que l'on a réalisé en 7 ans. Et peut-être pourrons-nous voir aussi ce qui pourra être planifié, puisque nous avons planifié notamment pour 2022.

ENFANCE JEUNESSE

2022-026 *Règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance*
Adopté à l'unanimité.

2022-027 *Partenariat UNICEF France : titre de Ville Amie des Enfants pour le mandat 2020/2026*
Adopté à l'unanimité.

CULTURE

2022-028 *Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association Les Amis de Jacques Thuillier*

M. le Maire – Nous allons enchaîner avec la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association Les amis de Jacques Thuillier, dont nous avons parlé à l'instant.

Je passe la parole à Corinne Mangel.

Mme Mangel – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Voici cette convention pluriannuelle. Quelques proches de l'Association des Amis de Jacques Thuillier s'inquiétaient de ne voir rien venir. Eh bien, ce soir, cette convention, la voici, et elle sera proposée au vote du Conseil municipal.

Tout d'abord, je rappelle l'attachement des frères Thuillier à la ville de Nevers.

Jacques Thuillier, bien connu, est un historien d'art français, et surtout qui a mis en lumière le grand tableau des frères Le Nain, qui se trouve dans l'église Saint-Pierre. Je rappelle que ce tableau de Le Nain participe quelquefois à des expositions internationales.

Guy Thuillier était un haut fonctionnaire.

Ils avaient un attachement tout particulier à la ville de Nevers.

Considérant les dispositions du testament de M. Guy Thuillier instituant la Ville de Nevers légataire universelle de l'ensemble de ses biens, et imposant l'emploi des fonds légués à la continuité de l'édition de la collection « Les écrits de Jacques Thuillier », aux éditions Faton, sous le contrôle de l'Association des Amis de Jacques Thuillier,

Considérant que la Ville de Nevers a accepté le legs par délibération le 17 décembre 2019,

Considérant que le projet présenté par « l'Association des Amis de Jacques Thuillier » participe à la politique publique d'intérêt général et répond aux volontés testamentaires de M. Guy Thuillier,

Il vous est proposé de signer une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'Association des Amis de Jacques Thuillier.

Par cette convention, l'association s'engage à mettre en œuvre le projet éditorial de douze volumes. Six volumes sont déjà publiés, et il en reste donc six à publier dans les prochaines années.

La Ville de Nevers s'engage à mettre à disposition les fonds de Jacques Thuillier conservés à la Médiathèque – et je peux vous dire que c'est un fonds très conséquent –, à faciliter les recherches et investigations de l'association, et à valoriser publiquement les publications du projet quand elle le jugera nécessaire.

De plus, la Ville de Nevers contribue financièrement au projet éditorial pour un montant global de 235 000 € par versements annuels, comme indiqué dans la convention d'objectifs et de moyens.

Dans le legs Thuillier, nous avons, comme l'a dit Monsieur le Maire précédemment, un appartement rue de Lourdes, et ce fameux appartement rue de la Pompe, qui est maintenant en vente. Et nous avons géré, bien sûr, la sépulture de Guy Thuillier, le deuxième frère, qui est décédé.

Je vous propose de faire signer Monsieur le Maire pour cette convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'Association des Amis de Jacques Thuillier, qui permettra de continuer l'œuvre écrite de Jacques Thuillier.

Y a-t-il des questions ?

M. le Maire –

Bien. Donc nous remercions à nouveau les frères Thuillier de leur générosité vis-à-vis de la Ville de Nevers. Nous insistions tout à l'heure sur les appartements rue de Lourdes et rue de la Pompe à Paris, mais il y a aussi tout le fonds qu'ils nous ont transmis ; avec des charges, pour nous, que nous respecterons, mais je pense que cela n'arrive pas tous les jours dans la vie d'une municipalité.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2022-029

Partenariat entre l'Office de Tourisme intercommunal de Nevers Agglomération et la Ville de Nevers

Adopté à l'unanimité.

2022-030

Partenariat entre la Ville d'Auxerre et la Ville de Nevers pour le prêt de deux œuvres

M. le Maire –

Corinne Mangel a toujours la parole pour un partenariat entre la Ville d'Auxerre et la Ville de Nevers pour le prêt de deux œuvres. Je crois qu'il y a un PowerPoint qui est prévu. Et je prendrai la parole pour parler d'un autre projet, avec une autre Ville qui est Bourges.

Mme Mangel –

Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération permet de mettre encore une femme en lumière ; et pas n'importe quelle femme ; c'était une artiste nivernaise, et qui, malheureusement, était tombée dans l'oubli.

(Projection d'un document PowerPoint)

Hélène Guinepied est une élève d'Alix Marquet. C'est une des filles de Léon Guinepied, qui était notaire à Brinon-sur-Beuvron. Il est vrai qu'en l'an 2000, on a commencé à ressortir des toiles d'Hélène Guinepied.

On nous a demandé le prêt de deux œuvres d'Hélène Guinepied.

Auparavant, cela s'écrivait « Guignepied », mais on a peut-être trouvé cela « moche » dans la famille, et tout le monde a ôté le deuxième *g*.

Hélène Guinepied, elle signera HELGUY d'ailleurs (1883-1937), la voici au milieu, avec la jupe à carreau. À côté, c'est sa sœur Alice. Elle signera donc souvent HELGUY. On la voit à différents moments de sa vie.

Elle a fait les Beaux-Arts de 1905 à 1916. Très important : elle a créé un guide pour les enseignants, que l'on appelle la méthode HELGUY, inventée en 1920. C'est une méthode de dessin libre à grande échelle, au pinceau. Je vous ai mis à côté deux petites peintures réalisées par des enfants de 8 ans, suivant cette méthode-là, qui a été un peu reprise par la méthode Freinet. On la connaît surtout par la méthode HELGUY, qu'elle a créée en 1920.

La période de transition, après. Je vous ai mis le tableau « L'Hiver ». C'est un des deux tableaux prêtés à Auxerre, pour l'exposition. Ce tableau demandait une restauration, avec une restauratrice du patrimoine ; c'est la Ville d'Auxerre qui prend en charge la restauration, alors que le tableau nous appartient.

Pour la dernière période de l'artiste, on voit beaucoup d'encre de Chine et de bois gravé, énormément. Je vous ai mis aussi une de ses signatures.

J'en reviens donc à la délibération.

La Ville de Nevers présentera une exposition intitulée « Hélène Guinepied, l'art en liberté » au musée de l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre du 26 février au 23 mai 2022 ; où, bien sûr, tout le monde est convié. Tous les élus sont conviés.

Dans ce cadre, elle souhaite emprunter – alors, je vous le dis, ils y sont déjà – les œuvres suivantes : « Paysage » et « Mady enfant » dit « l'Hiver », œuvres de la Ville de Nevers, qui étaient dans les réserves, affectées au Musée de la faïence et des beaux-arts Frédéric Blandin. Comme ce musée est labellisé « musée de France », ce dernier a pour objectifs de rendre ses collections accessibles au public le plus large, et de contribuer au progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion.

Un partenariat entre la Ville de Nevers et la Ville d'Auxerre est donc proposé afin de fixer les modalités et les conditions de prêt, la restauration étant prise en charge, comme je vous l'ai dit, par la Ville d'Auxerre, y compris celle de la restauration de l'œuvre « Mady enfant », dit « l'Hiver », sans laquelle elle ne pourrait être présentée au public. Cette restauration, validée le 2 février 2022 par la DRAC de Bourgogne-Franche-Comté, sera financée à hauteur.

Aussi, je vous propose de bien vouloir approuver et signer la convention bipartite annexée.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. le Maire –

Merci.

Désolé, mais comme nous avons trois personnes ukrainiennes qui sont en Allemagne et qui veulent venir à Nevers, nous sommes en train de mettre en place ce que nous disions tout à l'heure (pour de vrai).

Y a-t-il des questions, sur ce partenariat ? Sur le prêt de ces œuvres ? Je pense que c'est intéressant de se prêter, effectivement des œuvres. Il n'y a pas que les grands musées, même si notre musée n'est pas un petit musée. Je pense que c'est bien aussi de faire connaître des œuvres qui sont peu connues, et quand on voit le stock que l'on a dans les réserves, c'est bien de les faire tourner aussi ; j'avais pu le constater.

Je vais passer la parole à Bertrand Couturier, qui était à Auxerre il n'y a pas très longtemps, pour qu'il évoque d'autres partenariats à envisager avec cette ville, dans cet esprit de « pôle métropolitain » que j'avais proposé à nos collègues maires.

M. Couturier –

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Effectivement, je voulais juste préciser les relations qui nous lient, en quelque sorte, avec cette illustration sur le thème de la culture entre la Ville de Nevers et la Ville d'Auxerre.

Évidemment, nous avons aussi d'autres attaches à développer sur notamment la question d'un pôle métropolitain, qui consiste à rapprocher nos collectivités autour du développement de projets économiques qui peuvent se faire dans les mois et les années à venir, et qui sont déjà produits, de par certaines similitudes, notamment, en nombre d'habitations sur les deux communes, et sur des tissus économiques qui peuvent être complémentaires également.

Nous avons eu un échange, effectivement, il y a peu avec le maire d'Auxerre pour travailler notamment sur la question des mobilités, et un certain nombre d'autres sujets, qui seront à l'ordre du jour pour ces prochains mois.

J'aurai l'occasion peut-être d'intervenir à d'autres moments, mais je suis ravi, en tout cas, de cette coopération autour de la culture et sur bien d'autres domaines par la suite. Merci.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions sur ce prêt ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Je voulais évoquer un sujet en lien avec la culture, qui ne fait pas l'objet d'une délibération, mais c'était pour vous en informer, et puis le rendre public, parce que les choses arrivent, et dans notre projet de mandat, c'est l'engagement 56. Nous souhaitons créer un « Train du Printemps » dans le cadre du « Printemps

de Bourges ». Mais comme « Le Printemps de Bourges » se tient à la fin avril, et que notre prochain Conseil est le 12 avril, cela aurait été un peu court d'attendre.

Nous vous informons que nous travaillons entre nos communes Villes de Nevers et de Bourges et aussi avec la Région Centre Val de Loire à une solution de mobilité en faveur des Neversois qui souhaiteraient profiter du « Printemps de Bourges », qui est quand même le premier festival en France des musiques actuelles.

Un dispositif, que nous annoncerons prochainement, en lien avec la SNCF et le maire de Bourges, que je vais recevoir le 8 mars, avant l'arrivée de la délégation de l'Union européenne, permettra de véhiculer en toute sécurité ceux qui fréquentent « Le Printemps de Bourges », avec une communication spécifique que nous lancerons courant mars.

Cette information me semble importante. Cela s'inscrit aussi dans un soutien plus particulier de la candidature de Bourges comme capitale européenne de la culture – décidément, nous sommes dans l'Europe ! –.

Sachez que la Ville de Nevers a été sollicitée pour apporter son concours et son soutien à la Ville de Bourges. Et donc cette candidature que nous soutenons, c'est aussi affirmer cet esprit de coordination, de coopération entre nos Villes médianes : Auxerre, sous d'autres aspects : culturels et économiques ; et Bourges aussi. J'ai des échanges réguliers avec le maire de Bourges, ou la présidente de l'Agglomération de Bourges Plus, Irène Félix. Nous avons des projets communs dans le domaine du développement durable, que nous évoquerons peut-être plus à l'Agglomération, mais qui concernent tout le monde. Et puis, c'est une forme d'affranchissement des barrières administratives parfois entre Régions, car, notamment pour Bourges, nous ne sommes ni dans le même département ni dans la même région, tout comme Moulins, où j'étais il n'y a pas longtemps.

Les villes qui vont soutenir cette candidature seront limitées ; il y en aura 5 ou 6. Nous nous engageons notamment aux côtés d'une autre commune, qui est loin d'être éloignée de la culture, puisque c'est Avignon. Avignon, Nevers, et quelques autres villes en France, vont être dans les villes qui vont apparaître comme promotion de la candidature de Bourges comme capitale européenne de la Culture, tout au long de l'année 2022 et 2023 jusqu'au choix, que l'on espère, de Bourges, pour cette candidature.

Je tenais à vous informer de ces deux dispositifs, à la fois du « Train du Printemps », qui fera l'objet d'une communication plus détaillée au mois de mars, et puis ce complément de soutien à la candidature de Bourges.

Je recevrai le maire de Bourges pour mettre en avant cette candidature dans le cadre du rôle de Nevers comme capitale européenne des Télécommunications les 8 et 9 mars. J'accueillerai donc le maire de Bourges, Yann Galut, et aussi Pascal Keiser, qui est commissaire général de la candidature de Bourges pour 2028. Nous les accueillerons au musée à 14 heures, avec une présentation de l'exposition Europe, que nous aurons pendant quelque temps, dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne, et il y aura une conférence de presse que nous tiendrons, avec le maire de Bourges, dans la salle Microfolies,

avec présentation de la collection Europe de Microfolies. Cela sera le 8 mars à 15 heures, avant d'accueillir Cédric O et les 30 autres ministres.

Je pense qu'il est important que Nevers, là aussi, prenne sa part.

URBANISME

2022-031 **Projet de renouvellement urbain du Banlay. Ajustement mineur à la convention**
Adopté à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

2022-032 **Convention de travaux et d'entretien de la voirie départementale et de ses dépendances**
sur le territoire de la commune de Nevers en traversée d'agglomération
Adopté à l'unanimité.

M. le Maire – Nous allons continuer l'ordre du Conseil. Je crois que nous avons terminé avec les délibérations, d'ailleurs.

Motion déposée par le groupe Nevers Ecologique et Solidaire pour le rétablissement de l'enveloppe budgétaire dédiée aux classes de découverte

M. le Maire – Il nous reste à aborder la motion présentée par le groupe Nevers Ecologique et Solidaire, sur la demande de rétablissement de l'enveloppe budgétaire dédiée aux classes découverte. Je pense que Mme l'adjointe à l'Éducation interviendra, et je compléterai en tant que de besoin. Mais je tiens à peut-être dépassionner les choses, ou à dépolitiser les choses, si tant est qu'elles fussent l'être, sur le fait qu'il n'y a pas de désengagement de la Ville de Nevers ; mais il y a des explications sur le fait que nous ne financerons pas tous les déplacements cette année, ce qui, d'ailleurs, n'est pas la première année, et que nous travaillons sur un autre système d'aides qui pourrait être proposé.

Mais vous avez la parole au niveau du groupe d'opposition. C'est Vincent Morel ?

M. Morel – Merci, Monsieur le Maire.

« Depuis plus de 25 ans, les élèves scolarisés à l'école maternelle de la Rotonde, à Nevers, partent en classe de découverte au moins une fois dans leur passage en maternelle.

C'est un moment essentiel dans la scolarité des enfants, à tous points de vue : partir quelques jours en dehors de la sphère familiale, apprendre la vie « en

communauté », se forger des souvenirs d'enfance, découvrir la classe « autrement »...

Alors qu'un séjour de trois jours à Arquian, dans un centre équestre au beau milieu de la nature était programmé du 14 au 16 mars, les enseignantes de l'école ont appris, juste avant les vacances, par un simple appel téléphonique un mois avant le départ, que le financement (partiel) de ce séjour était supprimé par la Municipalité.

Le motif : un budget municipal dédié aux classes de découverte qui serait divisé par deux, cette année.

Les élu-es du groupe « Nevers Ecologique et Solidaire » découvrent cette décision municipale, qui n'a jamais été discutée ni mise en exergue lors de l'étude du Budget 2022... et qui ne fait l'objet d'aucune explication convaincante de la part de Mme l'adjointe à l'Éducation, qu'ils ont contactée à ce sujet ces derniers jours.

Ils s'opposent résolument à une telle mesure qui risque de priver des petites Neversaises et des petits Neversois qui s'apprêtaient à faire leurs valises, de trois jours de vie quotidienne avec des camarades, la fréquentation des poneys, des activités de pleine nature !

Trois classes de découverte sur six sont concernées, car six projets ont été déposés à Nevers, tous validés par la direction académique sur critères pédagogiques.

C'est d'autant plus triste et pénalisant, après deux longues années de pandémie où des élèves ont été confinés dans des familles souvent sans véhicule, et que ces trois jours sont, pour certains d'entre eux, la première véritable sortie depuis deux ans.

Le jour même où nous votons un partenariat avec l'UNICEF pour obtenir le titre de « Ville amie des enfants » pour ce mandat, avouons que la différence entre les paroles et les actes paraît flagrante.

Dans l'urgence, l'USEP de l'école maternelle de la Rotonde vient de lancer une collecte via une « cagnotte internet », appelant la population à la solidarité financière pour permettre la tenue de la classe de découverte à Arquian pour les élèves de Grande Section.

Les élu-es du groupe « Nevers Ecologique et Solidaire » s'attristent que les enseignant.e.s en soient réduits à faire appel à la générosité publique pour pouvoir emmener les enfants en classe de découverte, et pallier des décisions budgétaires injustes et unilatérales de la part de l'équipe municipale.

Ils demandent, solennellement, à M. le Maire et son équipe de renoncer à ces économies de « bouts de chandelles » (quelques milliers d'euros seulement, dans une Ville dont le Budget annuel s'élève à 54 M€ en fonctionnement !). Le prétexte budgétaire est d'autant moins recevable que des économies « forcées » ont été faites sur ce poste, pendant ces deux dernières années, pour cause de pandémie.

La priorité absolue, actuellement, doit être tournée vers l'éducation et le bien-être des enfants.

Les élus du groupe « Nevers Ecologique et Solidaire » demandent que soit rétablie l'enveloppe dédiée aux classes de découverte afin que l'ensemble des séjours préparés et programmés par les enseignants, promis et attendus par les enfants, puissent se dérouler comme prévu. »

J'ajoute, si vous me le permettez, Monsieur le Maire, que, contrairement à ce que vous dites dans la presse, à savoir que nous finançons des projets qui auront été validés il y a deux ans, ceci est faux, puisque des projets qui ont justement été validés il y a deux ans et qui ont été annulés n'ont pas eu de financements. Donc il y a quand même bien un problème pour quelques projets validés il y a deux ans qui n'ont pas reçu de financement cette année.

Je vous remercie.

M. le Maire – Je ne suis pas d'accord avec vous, Monsieur Morel, mais cela ne vous étonnera pas. Mais, par exemple, le projet de la classe CHAM était porté avant 2022. Iris Gallois...

M. Morel – Ce n'est pas le cas, Monsieur le Maire. Ce n'est pas le cas. L'année dernière, ce n'est pas il y a deux ans. Je vous confirme, et appelez les enseignants, il y a des projets de deux ans qui n'ont pas de financement...

M. le Maire – Iris Gallois va vous répondre, Monsieur Morel ; ne soyez pas impatient.

Mme Gallois – Monsieur Morel, pour les projets d'il y a deux ans, sur une année qui était une année assez exceptionnelle, nous avons reçu les projets avant la Covid, avant le confinement total, et nous avons une explosion de projets, qui étaient portés à 9, et nous n'aurions, de toute façon, pas pu financer l'intégralité de ces projets, même avec une enveloppe de plus de 33 000 €. Il y a deux ans, de toute façon, tous ces projets ont été annulés, du fait du confinement.

L'année dernière, la classe CHAM a présenté, et elle a été la seule, un projet de sortie à Paris, qui a été validé, et qui ensuite a dû être annulé, dans le contexte sanitaire que nous connaissons.

J'avais proposé que l'enveloppe qui était dédiée au projet des classes scolaires puisse faire l'objet d'un deuxième appel à projets auprès des écoles, et j'ai demandé l'accord de la Directrice Académique, qui m'a soumis une proposition de faire un consensus sur des sorties sans nuitées dans le département, et sept projets ont pu en bénéficier, avec un financement total de la part de la Ville sans aucune contrepartie des familles, que normalement nous récupérons.

L'économie réalisée, dont vous parlez, a été réaffectée sur la restauration scolaire, pour prendre en charge justement tout ce qui a été mis en place, dû au

protocole sanitaire dans les écoles, et notamment sur la restauration scolaire, qui a fait l'objet d'un surcoût important.

À ce niveau-là, déjà, moi, je ne suis pas d'accord sur vos propos.

Ensuite, vous dites que les enseignants sont réduits à faire une collecte de fonds. Déjà, dans les dépenses obligatoires pour les communes, les sorties scolaires ne rentrent pas dedans, et, en plus, les classes vertes et les classes découvertes ne sont pas considérées comme une activité de service public obligatoire dans le cadre du service public d'enseignement. Dans un cadre comme dans l'autre, cela ne revêt de toute façon pas un caractère obligatoire.

Je voulais aussi vous parler de l'UNICEF, en vous rappelant que les engagements que nous avons pris dans le cadre du partenariat UNICEF n'ont rien à voir avec les séjours scolaires.

Là, ce n'est pas dans le cadre de la collectivité ; ce n'est pas même pas obligatoire dans le cadre du service d'enseignement.

M. Morel – Soyons sérieux un minimum ! Soyons sérieux ! On parle de gamins qui doivent partir faire du poney pendant trois jours ! On parle de ça, on parle de 1 000 € ou de 1 500 € !

Mme Gallois – Les poneys, Monsieur, c'est simplement pour l'école de la Rotonde, qui concerne vos enfants. Après, il y a six autres projets.

M. Morel – Non, mais...

Mme Gallois – Vous commencez quand même votre motion en parlant de l'école qui vous concerne directement.

M. Morel – Non, non, cela ne me concerne pas directement.

Mme Gallois – Quand on connaît votre attachement à la lutte contre les conflits d'intérêts, je pense que c'est quand même un peu problématique...

M. Morel – Attendez, s'il vous plait. Je me fais le relais des enseignants qui sont concernés, et qui ont appelé les élus parents d'élèves accueillis dans leurs écoles. C'est tout. D'accord ?

Mme Gallois – Déjà, il n'y a aucun projet qui est supprimé ; ce sont des projets que nous n'accompagnons pas. Vous dites que c'est supprimé ; ce n'est pas vrai, ce n'est pas supprimé, ce sont des projets que nous n'accompagnons pas.

Nous travaillons à un modèle plus équitable pour l'année prochaine, afin que toutes les écoles puissent bénéficier d'une subvention, pour qu'il n'y ait plus cette problématique-là, quel que soit le nombre de projets. Et nous travaillons à ce que les REP puissent bénéficier d'une bonification particulière, parce que nous avons eu la problématique cette année.

M. Morel – On parle de projets qui seront potentiellement supprimés.

Mme Gallois – Ils ne sont pas supprimés, Monsieur ; ils ne sont pas accompagnés par la Ville. Les textes le précisent, et je peux même vous les citer...

M. Morel – Mais, Madame Gallois, je ...

M. le Maire – Monsieur Morel, vous laissez parler Madame l'Adjointe, s'il vous plaît... Arrêtez de l'interrompre toutes les deux minutes.

Iris Gallois a la parole.

Mme Gallois – Les textes précisent que les financements des projets peuvent provenir de sources telles que la collectivité territoriale, de la coopérative scolaire, des caisses des écoles, des entreprises privées, sous réserve qu'il n'y ait pas de publicité, et d'une participation des familles.

M. Morel – Madame Gallois, soyons sérieux. On parle d'une école qui fait des sorties scolaires depuis plus de trente ans, tous les deux ans.

Mme Gallois – Sur l'arbitrage que j'ai fait pour les sorties scolaires, au départ je voulais qu'il y en ait quatre, pour que l'on puisse accompagner le plus possible. J'ai fait le choix de prendre – déjà, parce que cela ne rentrait pas dans le budget – l'école qui proposait au plus de classes de partir. C'est-à-dire, par exemple, le projet de l'école André Cloix et de l'école de La Barre, qui permettait à deux écoles de partir, et pas seulement à une seule. Il y a des projets que nous aurions aimé accompagner, et évidemment que nous aurions aimé pouvoir tous les accompagner. L'année dernière, n'ayant eu qu'un projet, nous pensions que, cette année, ce serait aussi un peu problématique. L'année dernière, j'ai demandé à ce qu'il y ait un appel à projets, parce que je me suis dit que les enseignants n'auraient peut-être pas pensé que nous pourrions quand même les accompagner sur des séjours sans nuitées. Et donc nous avons refait un appel à projets en fin d'année au mois de mai. Il a d'ailleurs fallu les relancer trois fois pour que l'on finisse par avoir des projets, quand même. J'entends bien votre propos. Mais cela venait de nous quand même ; ce n'est pas les enseignants qui sont venus nous chercher, pour que l'on puisse faire sortir les enfants après un confinement.

M. Morel – Mais, attendez, il s'agit là, Rotonde ou pas... Ce n'est pas supprimé ; mais cela le sera par manque de financement, puisque c'est un modèle qui existe depuis trente ans, et depuis 25 ou 30 ans les enseignantes, la directrice de l'école, en l'occurrence, ont l'habitude de ce financement ; donc, ils savent qu'ils ont ce budget (ils ont à peu près 1 000 ou 1 500 € de la Ville.) Je vous dis que cela sera probablement supprimé, s'il n'y a pas ce financement.

Mais, attendez, vous pouvez sortir tous les textes que vous voulez... On est dans une situation un peu particulière. On a des gamins qui, pendant trois ans, n'auront pas eu de sortie scolaire de cette nature. Si vraiment il faut aider ces enfants-là, prenez mon indemnité de 101 € ! Et puis faisons une quête, tous, ici, pour financer cela ! Allez-y !

M. le Maire – Monsieur Morel, on va éviter de tomber dans la démagogie. Je rappelle quand même que beaucoup de Villes en France n'allouent aucune somme aux élus de l'opposition. C'est un choix, que nous avons fait, de ce principe.

M. Morel – Merci.

M. le Maire – Ne mélangez pas tout, s'il vous plait. Vous financez ce que vous voulez avec vos fonds personnels. Par contre, de grâce, ne tombons pas dans une démagogie complètement inutile.

Ce que je veux vous dire, Monsieur Morel, c'est que vos propos dans la presse ne sont pas acceptables ; vous remettez en cause le soutien de la Ville de Nevers vis-à-vis de la petite enfance, vis-à-vis des enfants. Et ce n'est pas parce que nous ne retenons pas tous les projets... parce qu'il n'y a rien d'automatique... Dans votre monde, tout est automatique : parce que l'on demande, on a. Cela ne fonctionne pas comme cela.

Je voulais rappeler quand même que j'ai reçu, le 22 février, de l'UNICEF, le message suivant : « *La délégation de l'UNICEF de Nevers est heureuse que la candidature "Ville amie des enfants" de Nevers soit retenue pour 2020 à 2026...* ». C'est une candidature ; ce n'est pas automatique, et, si nous sommes retenus, c'est parce que nous menons des actions en faveur des enfants, et cela ne se résume pas aux sorties scolaires. J'ai longtemps été président d'une association de parents d'élèves, où je faisais des crêpes pour faire des choses, et je ne demandais rien à la Ville de Nevers, et il n'y a rien qui est déshonorant. Maintenant, il n'y a rien qui interdit de demander à la Ville de Nevers, mais nous restons maîtres de nos budgets, et de ce que nous finançons. Et cela, c'est la base de toute collectivité.

Donc, je n'accepte pas vos propos dans la presse, qui semblent sous-entendre que nous négligeons les enfants. J'ai aussi un fils qui n'est pas parti non plus depuis trois ans en sortie scolaire. Il espérait faire une sortie au niveau du collège ; il n'est pas parti, pour d'autres raisons... Mais il le vit encore bien, je vous rassure ; il va bien. Par contre, tout ce que nous pouvons soutenir sur les découvertes des enfants en extérieur, nous le faisons. Nous le faisons par les centres de loisirs, que nous soutenons, nous le faisons par les centres sociaux,

etc. Il n'y a pas que l'argent que la Ville redistribue ; la Ville n'est pas qu'un chéquier.

Moi, je voudrais quand même, parce que ce serait bien que l'on essaie de rester quand même sur une certaine norme, compte tenu de la spécificité de ce Conseil municipal, dire qu'effectivement, depuis de nombreuses années, la Ville de Nevers participe à l'organisation, vous l'avez souligné, de voyages des écoles publiques du premier degré. Ce que vous a rappelé Madame l'Adjointe, c'est que la Ville prend en charge la totalité, ce dont elle n'est absolument pas obligée, de l'organisation de ces séjours, que ce soit des activités éducatives, de l'hébergement, des repas, des transports, et elle perçoit une participation des familles. C'est comme cela que cela fonctionne.

Pour plus de justice et de justesse, il y a un barème de participation selon les revenus des familles. Nous nous assurons que celles-ci sont sollicitées en fonction de leurs capacités contributives. Je pense que c'est une bonne chose, pour garantir une égalité d'accès des élèves à ce dispositif éducatif. Le quotient familial notamment permet de déterminer la participation au vu du coût total du séjour. C'est comme cela que cela fonctionne.

Et, afin de favoriser aussi l'inclusion en milieu scolaire ordinaire des élèves qui sont en situation de handicap, et notamment en tenant compte de leur orientation en classe ULIS à Nevers par la MDPH, les élèves d'ULIS qui sont domiciliés hors de Nevers – c'est à souligner, parce que ce n'est pas obligatoire – bénéficient de la même tarification assurée par la Ville de Nevers. Cela, vous oubliez de le dire aussi à la presse.

Maintenant, sur le contexte budgétaire et les projets 2022, je suis stupéfait que certaines personnes, y compris élues, fassent comme si rien ne se passait. En ce moment, on parle de la guerre ; j'espère que l'on en parlera le moins possible et le moins longtemps possible, et puis on aura tout oublié. Et puis, là, il y a eu, pour faire un jeu de mot que j'ai vu dans la presse, « un coronavirus qui s'en va, et un nouveau "coronavirusse" qui est arrivé ». Mais, plus sérieusement, sur le coronavirus, on a oublié que cela impacte toujours les collectivités. Plus le coût d'augmentation des tarifs des mobilités que nous devons à notre prestataire, la moindre fréquentation des transports en commun, des piscines, etc., des établissements publics, culturels aussi, qui ne retrouvent pas...

Tout cela, cela a un impact sur la Ville, Monsieur Morel ; il faut vivre dans un monde réel et pragmatique.

Moi, je vous dis simplement que nous avons tenu compte aussi des budgets que l'on bloquait et qui n'étaient pas utilisés. Et pas que pendant la Covid ! On avait des budgets plus importants les années passées : par exemple, en 2015, on avait un budget disponible de 41 000 €, et il a été consommé à 23 000 €, même en finissant tous les projets.

Dans le cadre d'un budget compliqué de sortie de crise – ne sachant pas encore que l'on rentrait dans une autre –, nous avons adapté notre budget aux demandes.

Je vous l'ai dit – pour peut-être limiter la durée de la polémique, même si ce n'est pas tard –, nous travaillons sur un ajustement pour les années à venir.

C'est une année de transition, c'est une année spécifique.

J'entends bien que vous n'êtes pas aux responsabilités, et que ce n'est pas vous qui êtes comptables du budget de la commune, mais, nous, nous le sommes. Nous avons donc adapté ce budget. Et, comme vous l'a, à juste titre, rappelé Iris Gallois, ce n'est pas parce que l'on demande, que l'on est assuré d'avoir. Qu'est-ce que c'est que ce monde ? Je n'ai jamais vécu cela !

Effectivement, nous essayons d'inscrire des budgets que nous anticipons, et, là, il s'avère qu'il y a eu plus de demandes que d'habitude ; dont acte. Nous allons essayer de nous adapter, pour voir comment nous pourrions remonter le budget l'année prochaine, et essayer d'accompagner plus de projets.

En attendant, nous avons dû faire des choix. Ces choix, c'est de correspondre au budget ; c'est de tenir compte aussi de la validation pédagogique de la Directrice Académique, parce que nous ne sommes pas tous seuls à décider, en l'occurrence, dans ce domaine. Et donc nous avons priorisé, par rapport à ces projets – pas tous seuls, mais aussi avec la Direction Académique –, les projets qui étaient en REP ; cela, je ne pense pas que vous serez contre. Nous avons essayé de regarder aussi ce qui mettait en valeur le patrimoine local, l'intérêt du projet pédagogique, etc.

Sur le séjour éducatif à Paris des CHAM, même si je me suis trompé sur l'année, c'est un projet sur lequel nous nous étions engagés. Or, quand je m'engage, je respecte ; c'est l'état d'esprit de notre équipe. Il a été reprogrammé, à cause de la pandémie, et reclassé en position 1 par la DSDEN.

Après, sur les six projets, nous avons regardé le coût global, car il y a des projets qui sont beaucoup plus chers (parfois le double) que d'autres. Et déjà on était largement en dépassement de l'enveloppe – plus du double –, et de surcroît, il y avait des projets qui auraient mangé la moitié du budget que l'on avait. Donc nous avons essayé d'être équitables, et de répartir les choses.

Nous avons donc retenu, effectivement, trois projets, pour correspondre à cette enveloppe. Ce n'est pas méprisant pour les autres ; simplement, il y a eu des choix, mais ce n'est pas la première année qu'il y a eu des choix qui sont faits, et 100 % des projets ne sont pas forcément financés. De toute façon, même si nous étions restés sur un budget supérieur, tous les projets n'auraient pas été financés. On est au-delà de l'enveloppe, même quand elle était supérieure.

Vous voyez qu'il faut que l'on soit simplement en cohérence. Et nous avons essayé de mesurer le coût séjour/élèves, pour en faire profiter le plus possible d'élèves. J'entends bien que partir à la neige, ce n'est pas le même coût que partir à 5 km d'ici à la campagne, mais malgré tout, nous avons essayé de ne pas faire qu'un seul critère, mais d'en mélanger plusieurs.

Moi, je voudrais quand même relativiser les choses, Monsieur Morel, par rapport à votre accusation, qui semble mettre... Relativisons. Je pense que nous sommes dans une période où il y a des enfants qui, dans d'autres pays, subissent

autre chose que de ne pas faire un déplacement scolaire. On va remettre, comme on dit, l'église au milieu du village ; ce n'est pas très laïc, mais je le dis quand même. Parce que vous êtes souvent dans l'excès, Monsieur Morel.

Moi, je voulais vous rappeler qu'aujourd'hui, sur ce que nous finançons, c'est sept classes sur onze, parce qu'il y a les écoles, mais il y a aussi les divisions par classes. Donc on finance sept classes sur onze ; c'est-à-dire 63 %. C'est-à-dire 114 élèves sur 207. Cela fait 55 % des élèves qui vont quand même partir. Sur six écoles candidates, trois vont en bénéficier. Peut-être que l'on peut toujours mieux faire. J'ai invité Mme l'Adjointe à l'Éducation, avec les services, la Direction Académique, les directeurs d'école aussi, à travailler sur peut-être une meilleure coordination et appréciation des projets à venir, pour que l'on nous en informe aussi le plus tôt possible, pour que l'on puisse le rentrer dans le budget. Vous le savez, on vote tôt notre budget, mais pour qu'il soit réalisé aussi de façon concrète et réelle.

Nous avons évité le saupoudrage, nous avons privilégié ce qui pouvait se passer dans les REP... Nous avons quand même un certain nombre de critères qui vous prouvent que nous sommes quand même attentifs à cela. Et il faudrait peut-être ne pas être dans l'excès en disant que l'on se demande si la Ville de Nevers est toujours « amie des enfants » ; c'est à peu près les propos que vous avez tenus, et qui m'ont particulièrement choqué.

Il peut y avoir d'autres techniques de financement : cela peut être aussi les écoles qui prennent en charge et que l'on subventionne...

Moi, je suis ouvert à tout. Iris Gallois va piloter cela avec ceux qui le veulent, et ceux qui ont la compétence dans le domaine, et puis on verra sur quel budget on peut travailler pour le débat d'orientations budgétaires de la fin de cette année pour 2023.

En attendant, pour cette année, nous priorisons des projets ; cela ne vous plait peut-être pas, mais, ma foi, quand on n'a pas dans sa bourse, on ne dépense pas.

Le budget, nous l'avions adapté aussi par rapport aux demandes des années précédentes, qui s'étaient affaiblies. Tant mieux s'il y a une envie de repartir. La Ville de Nevers saura se montrer à la hauteur le plus possible pour les années à venir.

M. Morel –

Si vous permettez, Monsieur le Maire, juste une phrase. La classe CHAM annulée, ils reportent cette année. Ce fameux projet de la Rotonde avait été annulé à cause du Covid par la DASEN ; il ne peut pas se faire, et ce projet n'est pas reporté. Je dis simplement qu'il y a, à mon avis, un petit loupé dans un projet ou deux projets qui, à cause de ces années de report, finalement ne se font pas. Mais c'est bien un cas de report : c'est un projet qui a eu un financement, et qui a été annulé par la DASEN. C'est tout.

M. le Maire –

Iris Gallois.

Mme Gallois – Quand c'est la DASEN qui annule le projet, nous n'avons aucune influence sur la cause.

M. Morel – La cause de Covid ?

Mme Gallois – Oui, mais quand elle décide d'annuler un projet – parce qu'il y a une première validation qui est faite par la Direction Académique, à laquelle on demande un classement, pour pouvoir prioriser –, nous n'avons aucune main là-dessus.

M. Morel – D'accord, mais on peut aussi être attentifs quand ce projet revient l'année, ou l'année suivante.

Mme Gallois – L'année dernière, il n'était pas dans les projets.

M. Morel – Pour des raisons de roulement dans les écoles, c'est vrai que cela ne se fait pas tous les ans, ce projet. Il y a des projets qui se font tous les deux ans, pour que, dans les trois années de la classe de maternelle, cela puisse tourner, et qu'un élève ne fasse deux fois...

M. le Maire – Monsieur Morel, ce serait bien que l'on n'y passe pas la nuit. Je vous le dis, et vous pouvez toujours en faire un sujet politique si vous le voulez... Sous-entendre que la Ville ne fait rien pour les enfants ! Nous avons créé un conseil municipal junior, un conseil municipal de la jeunesse... Cela m'agace particulièrement, mais ce n'est pas bien grave, je vais m'en remettre. Mais relativisons, de grâce, les problématiques.

On est dans une année spécifique, et, en plus, avec ce qui tombe sur la tête de tout le monde, en tout cas en soutien, pour l'instant, mais il faut espérer que cela ne soit que cela, pour ce qui nous concerne, même si nous partageons, évidemment, la douleur des autres... Ce n'est pas la peine de faire des polémiques inutiles, franchement.

Y compris en matière de culture. Prenez la saison théâtrale : on a des spectacles qui étaient programmés pour la saison 2020, qui passent maintenant, qui ne passent plus, qui ont été annulés, que l'on a pu récupérer ; on en a de 2020, de 2021, on a trois saisons qui se mélangent.

C'est pareil pour les projets des écoles. Il y en a qui ont été annulés, il y en a qui ont été annulés et repris, il y en a qui ont été annulés et pas repris...

On a essayé de revoir les choses. Je compare cela au théâtre, parce que ce n'est pas simple, on n'est pas sur du linéaire comme on peut l'être quand les choses roulent et qu'on a plus de lisibilité.

Nous avons donc fait au mieux, en fonction de ce que nous savions, et je vous le dis, nous retravaillerons les choses pour l'avenir. Mais ne dramatisons pas, s'il vous plait.

François Diot. Puis, Martine Mazoyer, après.

M. Diot – Non, Madame Mazoyer...

M. le Maire – Non, François Diot, allez-y, je viens de parler au nom de la majorité, donc François Diot s'exprime.

M. Diot – Désolée, Madame Mazoyer, je vous aurais volontiers laissé la priorité.

Monsieur le Maire, c'est vous qui vous énervez. La motion est rédigée en des termes ...

M. le Maire – Je parle de l'article dans *Le Journal du Centre*, Monsieur Diot.

M. Diot – Mais ce n'est pas nous qui le rédigeons, excusez-nous. Nous rédigeons nos motions. Voilà.

M. le Maire – Déposez plainte contre *Le Journal du Centre* si ce ne sont pas vos propos.

M. Diot – Eh bien, plaignez-vous au *Journal du Centre*. Que voulez-vous que je vous dise !

La motion est rédigée en des termes très respectueux et très calmes. Elle pose une problématique. Et donc je pense qu'il faut revenir à la base. Et c'est la question politique que nous posons. Parce que Mme Gallois nous répond un peu administrativement : « les textes... », « c'est obligatoire », « ce n'est pas obligatoire »... La question politique, c'est qu'après deux longues années de pandémie, où beaucoup d'enfants n'ont pas pu partir en vacances, ne sont même pas sortis de chez eux, pour certains, voire même dont les parents n'ont pas de voiture... Vous divisez le budget par deux, vous faites passer le nombre de classes de découverte de six à trois, sur des critères que l'on peut discuter, mais que l'on ne connaît pas, et les enfants et les enseignants apprennent cela à un mois du départ, et ce sont des gosses !

Pour une économie de combien ? Je voudrais bien que l'on nous donne les chiffres. En faisant cela, vous économisez combien de milliers d'euros ? Sur un budget de la Ville qui, certes, est contraint, mais gouverner, c'est faire des choix, comme vous nous dites souvent.

Moi, je pense que, dans le contexte, les classes de découverte des enfants, c'est des choix prioritaires.

Si je donne d'autres sources d'économies, vous allez hurler à la démagogie ; donc je ne vais pas le faire, mais j'en ai plusieurs en tête.

Que les enseignantes soient amenées à faire des crêpes, à lancer une cagnotte en ligne, en appelant à la générosité des Neversois, pour finalement faire tout simplement faire leur boulot...

C'est plutôt un engagement, quand on est enseignant, d'organiser cela, et je pense que ce sont des choses qu'il faut plutôt encourager que freiner.

Quand on appelle à la générosité publique pour pallier les 1 200 ou 1 500 € grignotés par la Mairie dans la période, je pense que c'est assez indigne.

Je pense que l'on devrait faire d'autres priorités. Mais répondez là-dessus, plutôt que de faire, encore une fois, le tour du monde.

M. le Maire –

Je vais vous répondre, parce que, franchement, le terme d'« indigne » est choquant tout autant que le reste, vous le savez bien.

Comme vous le disiez tout à l'heure sur un autre registre, on peut s'entendre là-dessus ; ce n'est pas un problème d'économies, puisque l'on ne réduit pas volontairement ; on a ajusté un budget qui était moins consommé les années d'avant dans le cadre de notre budget voté il y a deux mois. Et on se retrouve avec des projets que l'on n'avait pas tous en connaissance à ce moment-là. C'est tout ! C'est plus du pragmatisme qu'une interprétation politique du choix.

Nous avons toujours été dans l'accompagnement des enfants, et nous le sommes toujours, et nous le serons peut-être d'une façon différente.

Que l'on nous remonte aussi plus tôt les projets des écoles, et nous verrons par rapport aux demandes l'arbitrage de l'enveloppe budgétaire.

Mais n'inversez pas les choses : on n'a pas réduit volontairement pour embêter les écoles ; nous l'avons votée par rapport aux demandes de l'année précédente qui étaient inférieures. Et donc, effectivement, le budget ne correspond plus aux demandes d'aujourd'hui, mais on n'est pas dans le cadrage budgétaire que l'on a voté. C'est tout.

C'est une question de prévisions. Et, encore une fois, nous sommes dans une année particulière, qui a dû l'être aussi pour les enseignants, et c'est peut-être aussi ce qui a justifié qu'ils ont décidé parfois de sortir un peu plus tard que prévu, parce qu'ils n'étaient pas sûrs de pouvoir faire la sortie ; j'imagine. Acceptons que ce soit une année spécifique, et nous retomberons sur de meilleurs pieds pour l'an prochain.

Martine Mazoyer.

Mme Mazoyer –

Merci, Monsieur le Maire.

En tant qu'élue siégeant au conseil de l'école de la Rotonde, déjà, je signale que ce projet de classe Poneys n'avait jamais été présenté ; on ne m'avait jamais parlé d'un projet, en conseil d'école, pour un financement pour ce projet. J'estime qu'avant de monter un projet, il faut quand même essayer d'être sûrs que les financements vont suivre. Les choses ne sont pas acquises. Que ce soit, d'ailleurs, au niveau de l'enseignement – et je le dirai en conseil d'école – prochainement, que ce soit dans n'importe quel projet, on ne tient pas les financements pour acquis. Ensuite, on peut aussi parfois réduire ses ambitions en se disant qu'une classe Poneys, c'est peut-être trop cher, et que l'on va essayer de faire autre chose pour au moins faire sortir les enfants.

De toute façon, cette classe aura lieu, puisque j'ai reçu un courrier de parents d'élèves indiquant qu'ils ont trouvé les moyens de faire partir les enfants. Comme vous le voyez, quand on peut...

Je pense qu'il faut aussi arrêter, que ce soit les écoles, que ce soit les associations, de compter tout le temps sur la manne providentielle de la municipalité.

Question orale posée par le Groupe Nevers Ecologique et Solidaire (Mme Gerbe)

M. le Maire – Cette motion étant expliquée, nous allons passer à la question orale de Mme Gerbe.

Mme Gerbe – Re-bonsoir. Je vais lire exactement ce que j'avais écrit :

« Lors du dernier conseil municipal, Mme Boujllat a fait un discours très percutant sur le rôle des élus et le respect des élus, auquel nous avons donné notre aval. Je voulais raconter deux anecdotes lors des conseils de quartier Ouest pour montrer qu'il faut aussi qu'on se respecte entre élus.

J'ai toujours été présente aux réunions du conseil de quartier Ouest. Lors de la troisième réunion, le 15 novembre, j'ai été très étonnée d'assister à un conseil de quartier préparé en amont, entre élus, sans moi ; entre élus de la majorité. Aucun d'entre eux ne m'a prévenue, même à la dernière minute, et j'ai assisté comme une auditrice *lambda* à la réunion... J'ai fait la remarque en cours de réunion aux élus de la majorité en question, qui m'ont dit « on a préparé ça vite fait vendredi » et j'ai demandé à être convoquée aux prochaines pré-réunions, faisant partie du collège des élus.

Lundi 3 janvier, j'ai donc assisté à une pré-réunion pour le conseil de quartier du lundi 10 janvier. Lors du conseil de quartier, on a mis en place des activités décidées ensemble. Nous avons été productifs avec tous les membres.

Quelle ne fut pas ma surprise quand j'ai lu l'article publié sur le site internet de la mairie, trois jours après : un bel article, qui explique tout ce que nous avons fait pendant cette soirée, avec l'appui d'une agente municipale..., et seuls les trois élus de la majorité présents ce soir-là sont cités !

Je voulais juste que ces deux anecdotes soient rapportées au Conseil municipal, pour que chaque élu prenne conscience que le respect des élus passe aussi par le respect entre élus. Je n'ai pas du tout été vexée, et je continuerai de venir au conseil de quartier, mais j'insiste sur ce point-là.

Monsieur le Maire, pouvez-vous prendre l'engagement que de tels épisodes ne se reproduiront pas ? Et surtout j'invite les élus ici présents à faire de même avec tous les autres élus. »

M. le Maire –

Merci.

Qui veut s'exprimer ?

Mahamadou Sangaré.

M. Sangaré –

Madame Rose-Marie Gerbe, vous connaissez mon attachement au pluralisme politique. Et, effectivement cet incident, je le regrette beaucoup. Je pense vraiment que c'est une maladresse coupable ; je le dis. Dorénavant, je veillerai scrupuleusement à ce que tous les élus soient respectés.

Mme Gerbe –

Merci.

M. le Maire –

Monsieur Couturier.

M. Couturier –

Merci, Monsieur le Maire. Rose-Marie Gerbe, merci pour repréciser ces éléments de contexte. Je voulais aussi ajouter que ce n'était pas du tout une intention, évidemment, de vous mettre de côté. C'est bien au contraire une volonté d'ouverture. En tout cas, pour l'avenir, nous serons vigilants, comme l'a évoqué M. Sangaré, pour que vous puissiez avoir toute votre place, et cela l'a toujours été, en tout cas, depuis le début d'année. Lors de la mise en place de cette nouvelle organisation qu'est le conseil de quartier, j'ai découvert, en tant que nouvel élu, cette instance qui est participative. C'est vraiment l'état d'esprit de cette instance-là ; vous l'avez vécu également. Nous avons mis en place une méthodologie de travail qui consiste à faire émerger des idées par les membres du conseil de quartier, avec la présence des élus.

Nous sommes vraiment dans cette dynamique participative, et tous ensemble. Donc soyez rassurée. Je suis rassuré que vous n'êtes pas vexée, et que nous pourrons travailler par la suite ensemble. Merci.

M. le Maire –

Bien. Et je rappelle aussi ma volonté – merci aux élus qui se sont exprimés – que l'ensemble de l'équipe municipale soit associée à nos projets, nos réflexions, quand vous le souhaitez, sur des sujets importants, et puis aussi aux manifestations.

Sachez qu'il n'y a aucune volonté de notre part d'exclure quiconque ; et que cela peut être une maladresse ou un oubli ; c'est le cas, en l'espèce, et c'est ce qui vous a été expliqué.

Mais je pense que nous avons démontré dans autres occasions que nous citions aussi tout le monde. Dont acte.

Comme nous avons commencé par là, je terminerai par là aussi. Je rappelle que nous faisons appel à toutes bonnes volontés pour nous aider à coordonner dès demain les actions qui se mettent en place, sachant qu'*a priori* nous allons aider à arriver depuis l'Allemagne jusqu'à chez nous trois personnes d'origine ukrainienne qui connaissent bien des chefs de pôle de l'hôpital.

Encore une fois, tout le monde est le bienvenu, et, s'il y a des élus dits d'opposition qui veulent nous aider là-dessus, je pense que nous avons vu qu'il n'y avait pas d'opposition sur ce sujet ; et vous êtes les bienvenus à nos côtés pour avancer et aider un maximum de personnes. Nous referons un point sur la situation, qui, j'espère, aura un terme avant le 12 avril.

Je rappelle que nous nous verrons en Conseil municipal le 12 avril à 18 h 30 sauf changement.

Merci de nos échanges, qui, en très grande partie, ont été évidemment constructifs et partagés.

Et puis, on ne peut que souhaiter le plus tôt possible une fin à ce conflit, et en tout cas soyons tous solidaires dans les démarches que nous avons évoquées ce soir.

Bonne soirée. Merci. La séance est levée.

M. le Maire lève la séance à 22 h 03.

Les secrétaires de séance

Michel Suet



Rose-Marie Gerbe



Le Maire

Denis Thuriot

